



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2025 SOMMAIRE DES ANNEXES AUX DELIBERATIONS

– Première partie –

FINANCES – RESSOURCES

20250213_1- ANNEXE 1 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Conseil municipal du 13 février 2025

Préambule

Un débat sur les orientations budgétaires de la Commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il répond à l'impératif de préparation du budget de l'exercice, voté au plus tard le 15 avril de l'année en cours.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'inscrit dans le cadre réglementaire :

- la tenue d'un débat d'orientations est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants ;
- le débat n'a aucun caractère décisionnel, sa tenue doit faire l'objet d'une délibération (prise d'acte) afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Pour les communes appliquant la nomenclature M57, soit pour la Ville depuis le 1er janvier 2024, ce débat doit se tenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget, conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-4 du CGCT.

Ce DOB doit être éclairé par un rapport d'orientations budgétaires (ROB) dont la vocation est d'expliquer les leviers de maîtrise des finances communales à l'aune du contexte local et national. Il est présenté par le Maire au Conseil municipal et doit désormais comprendre, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 concernant les communes de plus de 10 000 habitants :

- les orientations budgétaires globales ;
- les engagements pluriannuels envisagés ;
- la structure et la gestion de la dette ;
- la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

Cette obligation d'information est renforcée par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023-2027 (n°2023-1195) du 18 décembre 2023. Son article 17 dispose ainsi que les collectivités devront présenter, dans le ROB, les objectifs d'évolution :

- des dépenses réelles de fonctionnement (DRF),
- du besoin annuel de financement.

Issu des différentes phases de la décentralisation, la libre administration des collectivités territoriales est un principe fort sanctuarisé par les articles 34 et 72 de la Constitution de la 5^{ème} République. Cependant l'autonomie financière des collectivités est fortement assujettie aux décisions du pouvoir exécutif central, notamment en ce qui a trait à la fiscalité locale, aux dispositifs de transfert de ressources, et aux obligations des employeurs publics. Les lois de finances, présentées en projets par le Gouvernement et adoptées par la représentation nationale, encadrent et détaillent ces liens financiers entre l'Etat et les collectivités.

Conséquence de l'instabilité politique que traverse le pays, l'Etat ne dispose pas encore d'un budget pour l'année 2025. Néanmoins, une loi spéciale a été votée le 21 décembre dernier afin d'assurer la continuité des services publics et notamment les prélèvements sur recettes à destination des collectivités territoriales. Eu égard à l'impératif de redressement des

administrations publiques locales, certaines mesures impactant les finances des collectivités sont par ailleurs susceptibles d'être prises par décret.

D'un point de vue général, la dégradation majeure des comptes publics nationaux doit inciter à la plus grande circonspection et à l'anticipation d'un soutien financier de l'Etat à la baisse, en l'absence d'évaluations fondées sur des mesures précises.

I. Un contexte général entre incertitudes et résilience

La constitution française garantit l'autonomie des collectivités territoriales, mais les communes, particulièrement sur le plan financier, restent largement dépendantes des choix de l'État. Par ailleurs, la santé de l'économie française, synonyme de consommation et de recettes fiscales, est largement corrélée à la situation financière internationale et européenne, dont dépend notamment la stratégie monétaire de la zone euro.

Il convient donc d'analyser le contexte économique et financier global afin d'anticiper les possibles scénarii qui viendraient impacter les comptes de la Ville d'Eybens.

1. Les orientations nationale et internationale pour 2025

A. Une situation nationale de crise budgétaire et politique

La situation des finances publiques françaises se présente en 2025 sous un jour inédit empreint d'une gravité historique. Rarement sous la Vème République les questions budgétaires avaient occupé une place à ce point prépondérante dans le débat public, et jamais l'Etat n'avait abordé l'exercice en cours dénué de budget.

Visée par une procédure européenne pour déficit excessif, la France, qui devait présenter son plan de réduction du déficit public en septembre 2024 a demandé à Bruxelles un délai supplémentaire. Selon une récente note du Trésor, ce déficit, établi à 6 % du PIB en 2024, pourrait dérapier à 6,2 % en 2025, très loin de la règle des engagements pris vis-à-vis de l'Union européenne de maintien du déficit en-deçà des 3% du PIB. Signe de la défiance des investisseurs vis-à-vis de la capacité de la France à redresser ses comptes publics, les taux d'intérêts de long terme associés à la dette se sont établis à 3,2 % au 31/12/2024, et la notation souveraine a été abaissée à AA- par diverses agences de notation.

A la suite de la motion de censure qui a fait chuter le gouvernement de Michel Barnier, une loi spéciale a été promulguée afin de reconduire provisoirement le budget 2024. Au moment de la rédaction de ce rapport, le projet de loi de finances (PLF) rejeté par la représentation nationale est encore en suspens, et une forte incertitude plane quant au choix du gouvernement d'en proposer une version amendée, ou de reprendre intégralement sa stratégie en introduisant un nouveau texte.

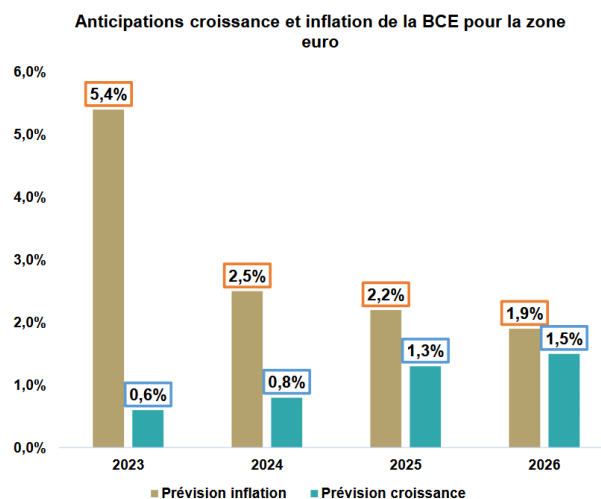
Alors que la croissance prévue en 2025 a été réévaluée à la baisse par la Banque de France à 0,9%¹, le nouveau ministre des Finances, Éric Lombard, semble vouloir ramener le déficit cumulé des administrations publiques dans un intervalle compris entre 5 et 5,5 % du PIB en générant 50 Md € d'économies (baisse des dépenses et hausse des recettes). D'après le PLF original, les collectivités prendraient leur part de l'effort national à hauteur de 5 Md€ (voir détail ci-après).

¹ Projection en valeur réelle corrigée de l'effet de l'inflation

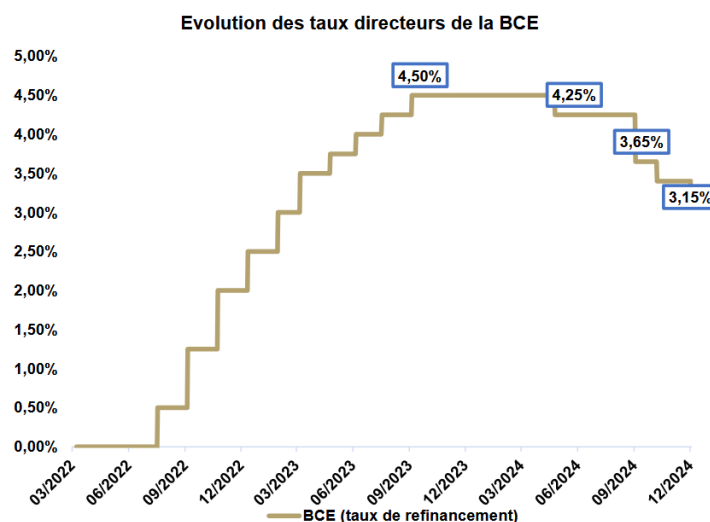
B. Une situation économique internationale et européenne résiliente

La situation économique mondiale et européenne se caractérise pour sa part par une certaine résilience en dépit des nombreuses crises géopolitiques en cours en 2025 (guerres en Ukraine, et au Proche Orient, repli isolationniste des Etats-Unis, etc.). Ainsi, et malgré un recul du commercial international, l'OCDE prévoit une croissance de 3,3 % du PIB réel des pays du G20 en 2024, de même qu'en 2025. L'inflation planétaire devrait décélérer en 2025, pour atteindre un niveau de 4%.

En ce qui concerne les pays membres de l'Union Européenne, le contexte est moins favorable, mais les fondamentaux demeurent solides. D'après la BCE, la croissance réelle en 2025 devrait avoisiner les 1 %, et l'inflation revenir à un niveau « normal » autour de 2 %.



A ce titre, la Banque Centrale Européenne (BCE) a prévu de poursuivre sa stratégie de desserrement des taux d'intérêt afin d'encourager la consommation et l'investissement par le recours à l'emprunt.



2. Le contexte financier des collectivités territoriales

A. Un contexte national inégal et incertain

L'année 2025 se caractérise par des tensions budgétaires inégales entre le bloc communal d'une part et les autres collectivités d'autre part. L'ampleur exacte de la participation au redressement des comptes publics nationaux et ses modalités sont toujours floues.

En 2024, les collectivités territoriales ont composé avec un contexte financier qui leur a été particulièrement défavorable, en dépenses comme en recettes. L'année 2023 avait déjà été marquée par un déficit global de l'ensemble des collectivités à hauteur de 5,5 Md€.

Le rapport annuel de la Cour des Comptes sur les finances publiques locales² précise notamment que les comptes publics locaux ont décroché de la trajectoire fixée dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 -2027 en raison de la poursuite de l'inflation (2,5 % en 2024) frappant les achats de biens et services, et des effets des mesures gouvernementales visant à revaloriser le traitement des fonctionnaires territoriaux. Les dépenses de personnel augmenteraient ainsi de 5,8 % en comparaison à 2023. Les Départements sont pour leur part fortement impactés par l'augmentation des dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité (AIS - dont notamment le RSA).

Sur 2024-2025, le bloc communal continue de bénéficier de l'évolution positive des produits issus de la fiscalité directe locale, et particulièrement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont le dynamisme tient à l'indexation des valeurs locatives cadastrales sur le niveau global des prix. Néanmoins, les Conseils Départementaux et Régionaux, qui depuis la suppression de la taxe d'habitation ne perçoivent plus qu'à la marge les fruits d'une fiscalité directe, constatent une atonie de leurs ressources non transférées par l'Etat. C'est notamment le cas des recouvrements des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), en contraction depuis plusieurs années du fait du retournement du marché immobilier. En 2024, le volume des DMTO est estimé à 10 % de son montant de 2023. Les communes accusent également la chute de ces recettes, mais dans des proportions bien moins importantes.

Globalement, l'affaïssement de la santé financière des partenaires publics locaux des communes est un élément essentiel à prendre en compte, car il implique une réorientation à la baisse majeure de leurs dispositifs de concours et de soutien.

En ce qui a trait à l'exercice 2025, l'incertitude continue de prévaloir quant aux mesures définitives destinées à faire participer les collectivités au redressement des comptes publics nationaux. L'Etat prévoit d'imposer une contribution significative (**5 Md€** sur les 50 Md€ d'économies) aux collectivités, en ponctionnant principalement les ressources des entités dont le budget est le plus important en volume (création d'un fonds de réserve de 3 Md€). Trois mesures transversales pour toutes les collectivités, proposées au PLF du gouvernement

² Rapport sur les finances publiques locales 2024 – Fascicule 2. Publié le 02/10/2024

Barnier, reviennent cependant constamment et peuvent être considérées comme acquises quoique le chiffrage final n'est pas arrêté :

- La hausse du taux de cotisation à la CNRACL de 12 % sur 3 ou 4 ans à partir de 2025, qui sera promulguée par décret sans être tributaire de la loi de finances ;
- La baisse du taux du fonds de compensation de la TVA, qui passerait de façon pérenne de 16,404 % à 14,85% ;
- La baisse du fonds vert qui diminuerait de 60 %, passant de 2,5 Md€ à 1 Md€ en 2025.

Enfin, sur la période 2024-2025, l'investissement des collectivités est en forte hausse, en adéquation avec le cycle électoral municipal, qui voit se concrétiser les projets en fin de mandature. A l'échelle nationale, les dépenses d'équipements ont augmenté de 13 % entre 2023 et 2024.

B. Un contexte isérois et métropolitain résilient

Eu égard aux perspectives chiffrées qui viennent d'être présentées concernant les collectivités à l'échelle nationale, force est de constater que l'environnement local se présente sous un jour moins dégradé que le reste de l'Hexagone.

Le Département de l'Isère et l'EPCI Grenoble-Alpes-Métropole (GAM), dont la Ville d'Eybens est membre, ont tous deux reporté leur débat d'orientation budgétaire au premier trimestre de l'année 2025. Si ce délai sous-entend une redéfinition de leur stratégie budgétaire, le pacte financier et fiscal qui lie la commune à la Métropole ne sera pas remis en question, notamment car il impliquerait une réorganisation des transferts de compétences non obligatoires ou leur réévaluation, et la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Ce processus de long terme n'est pas envisagé.

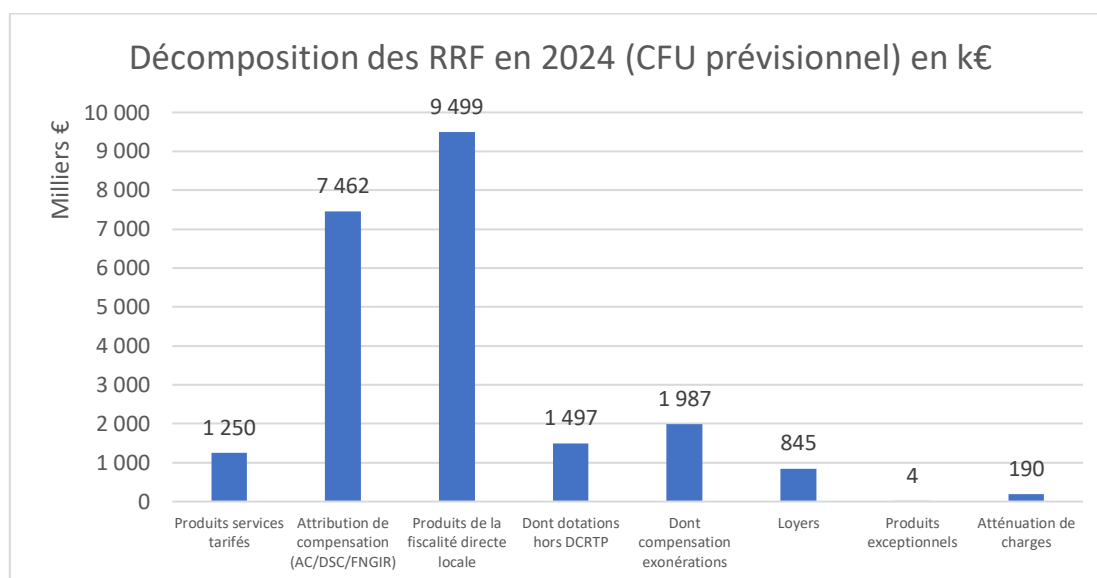
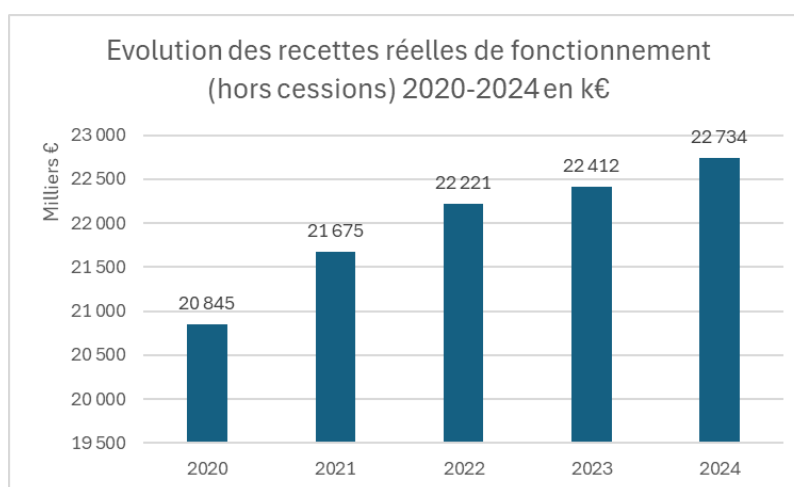
Dans un scénario non définitif intégrant les effets des mesures gouvernementales du PLF 2025, GAM prévoit une forte dégradation de son épargne brute en 2025, qui s'établirait autour de 60 M€ contre 80 M€ en 2024. La Métropole est affectée à hauteur de 20 M€ par la création du fonds de précaution, le gel de la dynamique de la TVA, la hausse des cotisations CNRACL et l'amoindrissement du FCTVA. Les dépenses d'équipements, prévues à 184,5 M€ au titre des crédits de paiements pluriannuels 2025, pourraient être revues à la baisse. Néanmoins, la Métropole a annoncé sanctuariser ses reversements aux communes, notamment l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.

Le Département de l'Isère fait quant à lui partie des départements dont la situation financière s'est le moins détériorée sur les dernières années. En 2023, son épargne brute avait augmenté de près de 6 %, et, contrairement à certains de ses homologues, ses dépenses relatives aux AIS sont demeurées stables.

C. Une situation budgétaire eybinoise en tension

Les finances de la commune d'Eybens s'inscrivent dans le cadre des grandes tendances expliquées ci-dessus. Les résultats de l'exercice 2024 – qui sont en cours de consolidation à ce stade – traduisent un affaissement de l'épargne brute communale, en dépit des efforts de réduction des charges courantes. Comme l'ensemble des collectivités territoriales, la Ville subit depuis plusieurs exercices l'impact des mesures gouvernementales sur sa masse salariale, principal poste de dépenses de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) sont en augmentation (+ 9%) sur la période 2020 – 2024. Elles ont évolué ainsi :



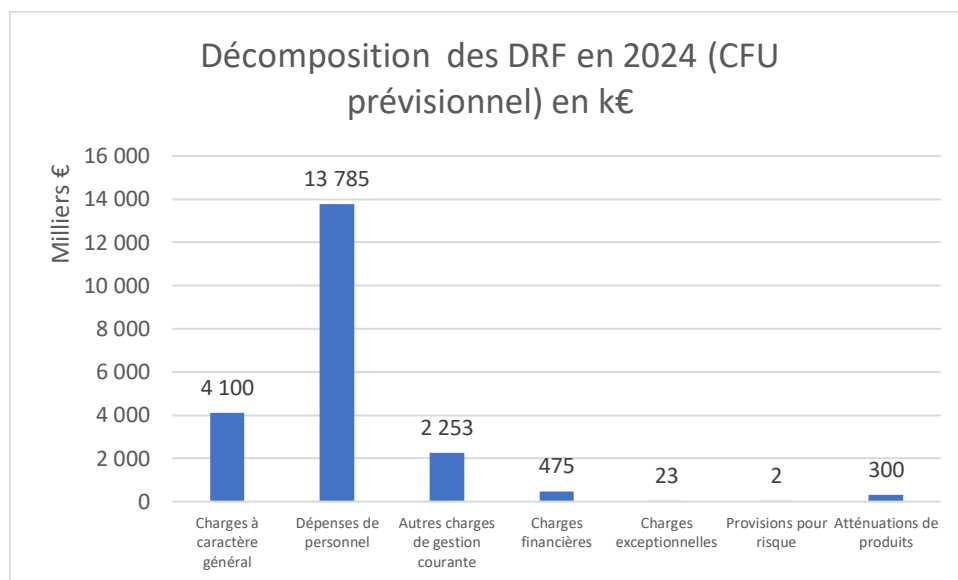
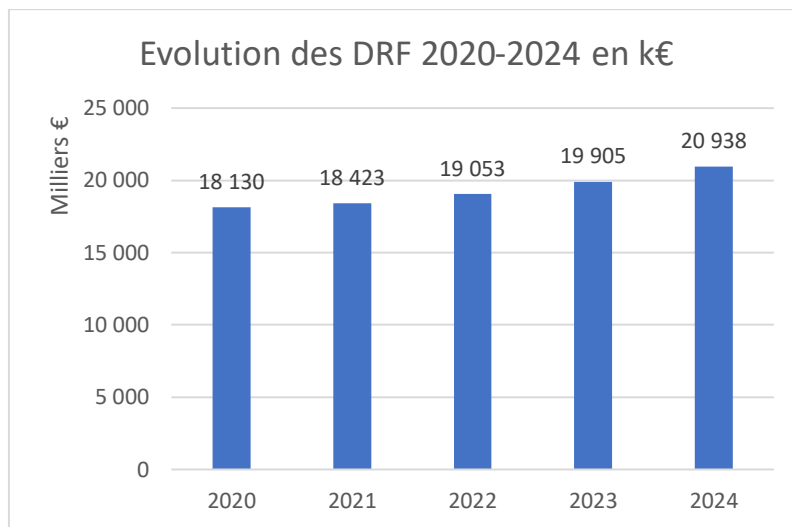
Les ressources fiscales de la commune représentent une part prépondérante des recettes totales (83 % en 2024). Dans ces ressources fiscales, on y retrouve notamment :

- Fiscalité directe : le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (logements et activités économiques), les compensations d'exonérations reversées par l'Etat, la taxe d'habitation sur les logements secondaires, etc.

- Fiscalité « indirecte » et transférée : l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.

Sur la période 2020 à 2024, le produit de la fiscalité directe est en progression de 15 %. Cette hausse est due à la dynamique physique des bases, à leur revalorisation annuelle en fonction de l'indice d'inflation (IPCH). A cet égard, il importe de souligner que l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire sont figées, et ne sont pas indexées sur l'inflation. Elles ne contribuent pas à cette dynamique, qui est portée par les seuls produits de la fiscalité directe, soit 40 % des recettes de la commune.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement a été de +15 % sur la période 2020 - 2024. Ces dépenses ont évolué et se répartissent de la manière suivante :



L'augmentation des charges à caractères générales est « portée » par l'inflation et le coût de l'énergie. Sur la période 2020 - 2024, ce poste a augmenté de 27%.

	2020	2021	2022	2023	2024
Chap. 011	3 224 276	3 510 029	3 850 412	4 165 949	4 100 000
Evolution N-1	-	8,86%	9,70%	8,19%	-1,58%

Les charges de personnel ont augmenté de 12 % sur cette même période sous le triple effet du glissement vieillissement technicité (GVT), de la refonte du régime indemnitaire (RIFSEEP) et des décisions nationales de revalorisation (hausse du point d'indice dont notamment en 2023 avec un effet en année pleine en 2024, révisions des grilles catégories C et B, etc.).

	2020	2021	2022	2023	2024
Chap. 012 (k€)	12 340	12 462	12 678	13 056	13 875
Evolution N-1	-	0,99%	1,73%	2,98%	6,27%

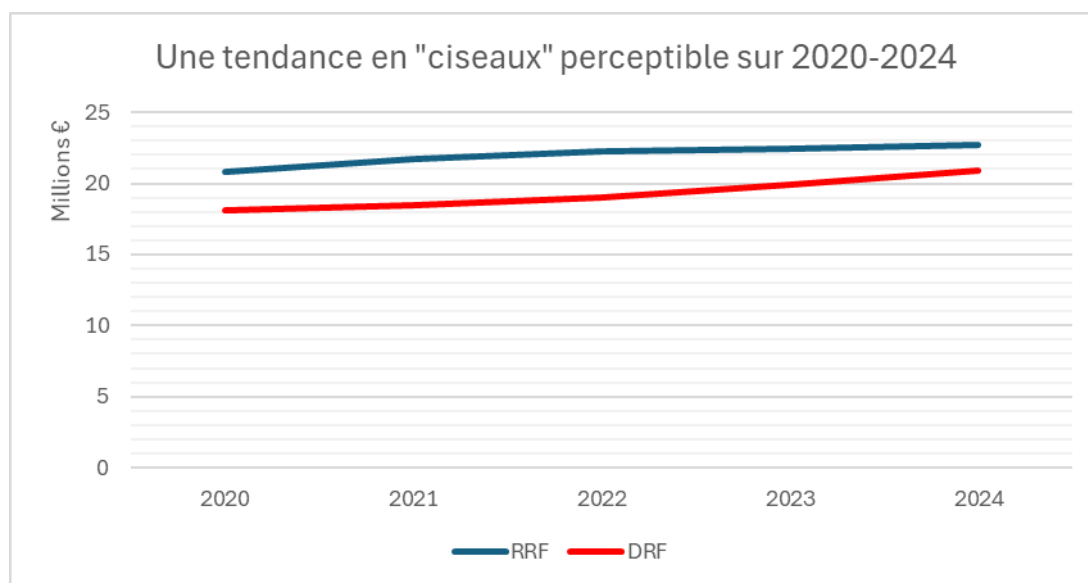
Les charges de personnel représentent 66% des dépenses réelles de fonctionnement en 2024 soit le même volume qu'en 2020.

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution sur 2020-2024
RRF	20 845 000	21 675 000	22 187 585	22 425 825	22 734 000	9,06%
Evolution N-1	-	3,98%	2,36%	1,07%	1,37%	
DRF	18 129 600	18 423 300	19 228 636	20 078 563	20 938 000	15,49%
Evolution N-1	-	1,62%	4,37%	4,42%	4,28%	

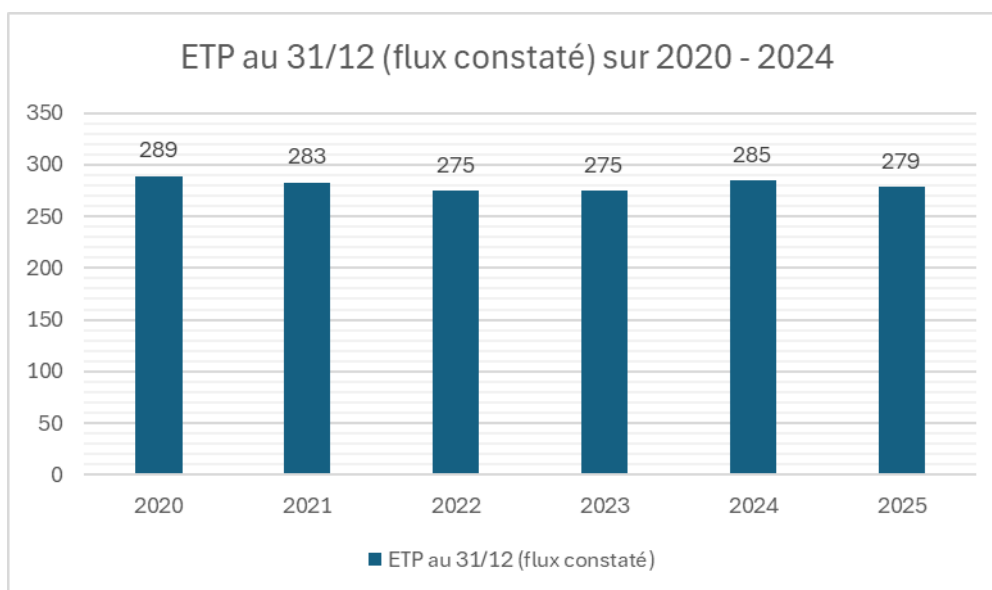
Chiffres constatés aux CA/CFU (prévisionnel pour 2024) retraités des cessions

Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles ne sont pas comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre.



La commune a toutefois su maintenir un niveau d'épargne satisfaisant sur la période 2020 – 2024. En 2024, et eu égard à la baisse des charges courantes, le recul de l'épargne brute en % des recettes réelles de fonctionnement est principalement lié aux mesures exogènes impactant la masse salariale, mais également à la hausse spécifique des ETP, prévue en diminution en 2025. Il importe à cet égard de souligner que le nombre des titulaires n'a pas augmenté en 2024, et que la mobilisation de contrats a notamment été nécessaire pour faire face à l'absentéisme, situation constatée uniformément sur l'ensemble du territoire.

FOCUS – Evolution des ETP



La capacité d'autofinancement (CAF), ou épargne brute, représente l'excédent de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

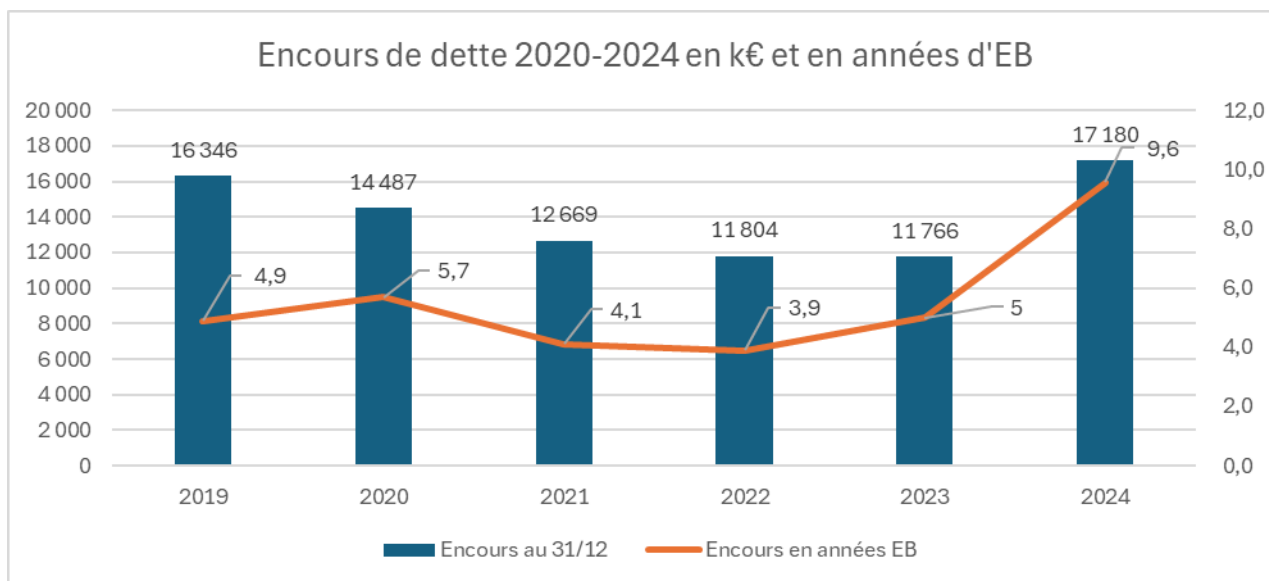
	2020	2021	2022	2023	2024
CAF ou Epargne brute en k€	2 652	3 156	3 103	2 431	1 795
Evolution N-1	-	19,00%	-1,68%	-21,66%	-26,16%

La capacité de désendettement évalue le rapport entre l'épargne brute et l'encours de la dette, où la première sert à financer la seconde. Exprimé en années, ce ratio représente la solvabilité financière des collectivités locales. Il indique le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser entièrement le capital de la dette, en supposant que la collectivité consacre l'intégralité de son épargne brute à cet effet.

À un encours identique, plus une collectivité génère d'épargne, plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

Le seuil critique de la capacité de remboursement est généralement établi autour de 11-12 ans, avec une zone de vigilance à 10 ans. Au-delà de ce seuil, des difficultés potentielles de couverture budgétaire pour le remboursement de la dette peuvent se profiler dans les années

à venir. **L'encours de la dette de la ville est passé de 16,3 M€ fin 2019 à 17 M€ en 2024.**
L'évolution du ratio pour la commune d'Eybens est présentée ci-dessous :



La capacité de désendettement de la ville s'établit à 9,6 ans à la fin de 2024. La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) n'a pas encore donné les chiffres relatifs à la moyenne nationale, mais l'augmentation de ce ratio est en adéquation avec l'avancée des projets du mandat qui est observé sur l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte institutionnel incertain, la vigilance demeure de mise. Il est impératif de maintenir une gestion financière agile, prospective et rigoureuse afin de préserver les capacités d'investissement, assurant ainsi la pérennité de notre commune dans l'avenir.

II. Les orientations budgétaires de fonctionnement pour 2025-2026 (prévision CFU)

Cette deuxième partie est dédiée à l'analyse prospective des exercices 2025-2026, qui sera assurément marqué par l'environnement fortement dégradé et incertain des finances publiques nationales. Comme rappelé précédemment, les collectivités territoriales seront sans nul doute sollicitées pour contribuer à l'effort de redressement du déficit des administrations. Bien que la Ville d'Eybens ne soit pour le moment pas visée directement par la mise en place pressentie d'un prélèvement sur les recettes de la fiscalité locale directe, elle sera frappée par d'autres mesures, dont particulièrement la hausse significative des cotisations à la Caisse Nationale des Retraites de Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Aussi, les hypothèses qui irriguent le scénario retenu ont été formulées dans un esprit de prudence et de responsabilité. Ce même esprit a présidé à la campagne budgétaire menée au second semestre 2024. Ainsi, l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité a été passé en revue afin de déterminer un train de fonctionnement qui fasse coïncider sobriété et préservation de la qualité du service public rendu à la population.

Par ailleurs, le budget 2025 de la collectivité a été élaboré à l'aune d'un contexte économique moins inflationniste qu'en 2024. Outre la stabilisation progressive des niveaux de prix, les actions précoces engagées en faveur d'une frugalité énergétique – que ce soit en matière d'isolation des bâtiments ou d'optimisation de l'éclairage public – ont porté leurs fruits, et permette de constater des prévisions à la baisse sur le volet crucial des dépenses de fluides.

Sur le plan Métropolitain, en dehors des investissements propres de la Métropole sur la commune, le flux financier (AC - attribution de compensation - et DSC - dotation de solidarité communautaire) demeure stable.

Eu égard à ces éléments de cadrage, l'objectif est de maintenir en 2025 un niveau d'épargne brute haut et stable, permettant ainsi de financer le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux et nécessaire que la commune s'est fixée, tout en préservant les grands équilibres à long terme.

Nous avons donc bâti un scénario prospectif pour les exercices 2025/2026, objet du présent rapport, répondant à quatre impératifs :

- Maintenir une action ambitieuse au profit des Eybinoises et Eybinois,
- Sans augmenter le taux d'imposition,
- En contenant le taux d'endettement à environ 70% des recettes réelles de fonctionnement,
- Et en préservant la capacité d'auto-financement de la commune sur le long-terme.

Cette prospective s'appuie sur une maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes de fonctionnement, la révision de notre plan pluriannuel d'investissement et une mobilisation des subventions.

Les travaux d'analyse du scénario de fonctionnement retenu dans ce ROB sont établis avec les hypothèses principales suivantes :

- Prise en compte des résultats quasi-définitifs de 2024 au 13/01/2025 ;
- Evolution des produits de la fiscalité directe locale selon l'estimation des bases 2025 (valeurs locatives et physiques) fournie par le service commun « fiscalité » de la Métropole, reportée en 2026 ;
- Evolution de la masse salariale de +1,7 % entre 2024 et 2025, qui prend notamment en compte une augmentation de 3 points du taux de cotisation CNRACL. Une quasi-stabilité du 012 est prévue en 2026 ;
- Evolution des charges financières, qui tient compte de la souscription d'un emprunt de 3,5 M€ en 2025, et d'une baisse modique des taux variables. Cette estimation tient compte de l'absence d'une recette d'environ 3 M€ (cession à la société Pluralis de deux logements (situés 10 rue Etienne de la Boétie) et versement d'une indemnité de résiliation des baux à construction par la même société Pluralis), qui implique la mobilisation du levier de l'emprunt pour couvrir l'absence de cette recette. En charges d'intérêts, le profil retenu dans la prospective est un emprunt à 3% sur 20 ans, soit 1 M€ de charges financières cumulées sur la période (50 k€ en moyenne par an).
- Stabilité des produits de services ;
- Maintien des subventions versées aux associations et augmentation des participations/subventions versées au CCAS et au CLC.

Remarque : ces hypothèses générales sont détaillées et ajustées par chapitre et par nature. Par ailleurs, il est rappelé que ce ROB s'applique à présenter des données qui s'inscrivent dans le cadre des CFU prévisionnels. **Le BP qui sera proposé à l'assemblée délibérante aura une physionomie différente** pour répondre au principe d'équilibre budgétaire comptable au sens strict.

1. Une section de fonctionnement rationalisée pour répondre aux contraintes exogènes

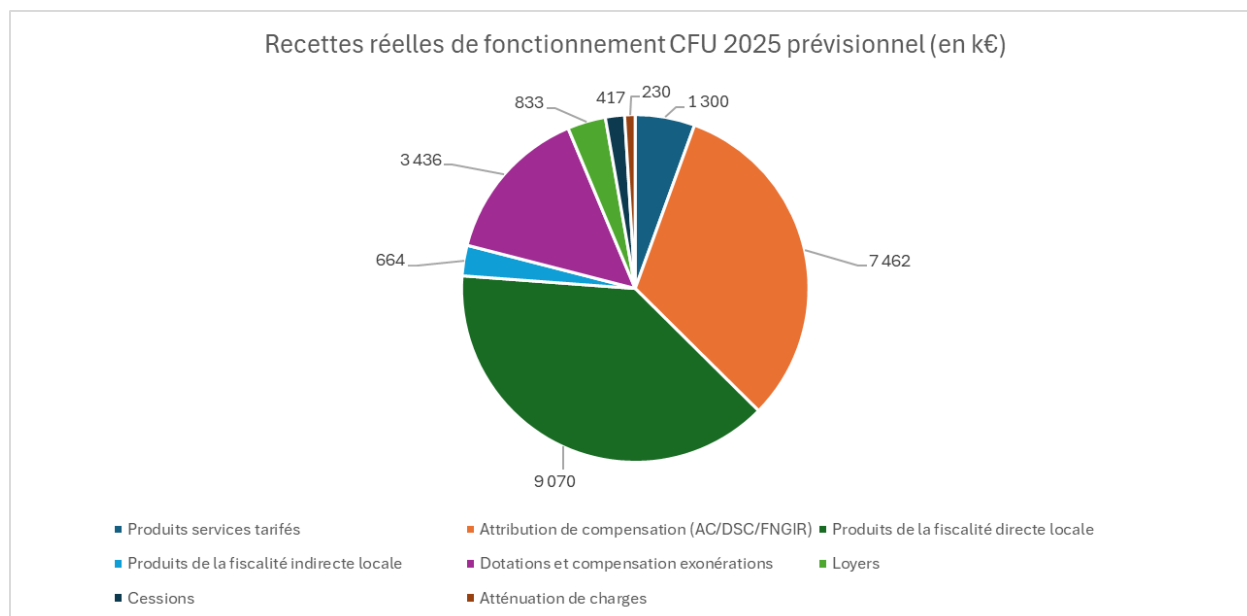
La section de fonctionnement englobe les dépenses liées à l'activité des services, notamment la masse salariale, les charges courantes relatives aux équipements municipaux, et les dépenses d'intervention dans l'exercice des compétences de la commune, qui ne modifient pas son patrimoine. Elle inclut également les charges financières ou exceptionnelles.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles proviennent des impôts et taxes y/c issues de l'attribution de compensation métropolitaine, du produit des services rendus tarifés, des subventions de fonctionnement et participations reçues, des loyers encaissés, ainsi que des produits exceptionnels (dont notamment les cessions patrimoniales).

A. Des recettes de fonctionnement en hausse

Globalement, les orientations retenues visent à prendre en considération dans notre prospective l'impact de l'évolution des bases fiscales,

Pour l'année 2025, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 23,4 M€, contre 22,7 M€ attendues au CFU 2024. Elles sont composées et évoluent de la manière suivante :



En 2025, les recettes réelles de fonctionnement comprennent dans l'ordre d'importance :

- **La fiscalité directe** : les taxes directes locales (taxe habitation résidences secondaires, taxes foncière bâti et non bâti) ⇔ **38,74% des RRF** ;
- **L'attribution de compensation** de GAM et le FNGIR ⇔ **31,87% des RRF** ;
- **Les dotations** : les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, la DCRTP, les autres dotations ⇔ **14,68% des RRF** ;
- **Les recettes d'exploitation** : les produits de services tarifés à la population ⇔ **5,55 % des RRF** ;
- Les loyers perçus : parc privé communal et principalement celui de la gendarmerie ⇔ **3,56 % des RRF** ;
- **La fiscalité indirecte** : les taxes sur l'électricité, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ⇔ **2,84 % des RRF** ;
- **Les recettes exceptionnelles** : annulation de mandats sur exercices antérieurs, cessions, etc. ⇔ **1,78% des RRF** ;
- **Les atténuations de charges** : indemnités journalières, etc. ⇔ **0,98 % des RRF**.

1. Une fiscalité directe indexée sur une inflation en décélération

La plus grande ressource de la commune provient de la fiscalité directe. La principale taxe directe est la taxe foncière sur le bâti. La taxe foncière sur le non bâti ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires complètent les taxes directes.

Dans un souci de cohérence de suivi, nous ajoutons la dotation de compensation de la taxe foncière sur les locaux professionnels dans le détail ci-après.

Pour 2025, la fiscalité directe représentera **11,1 M€ dont 2 M€ de dotation de compensation des exonérations de la taxe foncière bâti sur les locaux industriels.**

L'évolution du produit lié à la fiscalité locale dépend de quatre facteurs principaux :

- Les taux votés
- La revalorisation des bases fiscales
- Le nombre de logements sur le territoire communal
- Le nombre d'entreprises présentes sur le territoire

La ville d'Eybens maintient une politique fiscale constante, sans augmentation des taux d'imposition. L'équipe municipale actuelle souhaite préserver cette stabilité. Dans ce contexte, l'augmentation structurelle des recettes fiscales s'appuiera sur une double dynamique :

- La revalorisation annuelle des bases fiscales, déterminée par l'État en fonction du taux d'inflation (évolution « forfaitaire »),
- L'attractivité de la commune sur le plan de l'habitat et de l'économie, favorisant une augmentation physique des bases (évolution « physique »).

Il est important de rappeler que le montant des impôts locaux est calculé en fonction de la formule suivante :

$$\text{Valeur locative} * \text{Taux d'imposition voté}$$

Chaque année, la valeur locative, initialement définie par les services fiscaux de l'État, est réévaluée en fonction de l'inflation – et plus précisément de **l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) calculé par l'INSEE**. Bien que le taux définitif ne soit connu qu'au début de l'année 2025, le coefficient de revalorisation estimé pour 2025 est d'environ 1,7%. Cette estimation revêt une importance particulière, car elle contribue significativement à la dynamique des recettes fiscales de la commune.

La Ville est adhérente du service commun fiscalité de la Métropole, qui a fourni l'analyse d'évolution des bases suivante sur l'exercice 2025 :

Evolution forfaitaire	Habitations et Industries		1,75 %	
	Locaux professionnels		0,80 %	
Evolution physique	TFB	Habitations	1,02 %	
		Locaux professionnels	0,81 %	
		Locaux industriels	0,00 %	
	THRS			0,00 %
	TFNB			0,00 %

Il convient de noter qu'en 2024 l'équilibre du couple produits de la fiscalité directe / compensations d'exonérations a été modifié en raison d'une réaffectation significative d'un local industriel en local d'activités tertiaires. Ce dernier n'étant plus exonéré, il a été soumis à nouveau à la taxe foncière, mais le produit généré par cette dernière est inférieur au montant de la compensation d'exonération perdue, soit environ **300 k€**. Cela explique l'évolution relativement faible entre 2023 et 2024 (+1,2%) de la fiscalité directe.

En K€	2023	2024	2025	% 2024-2025	2026	% 2025-2026
Produit taxe foncière bâti	8 440	8 782	9 069	+3,3%	9 222	+ 1,9%
Dotations compensation taxe foncière bâti locaux industriels	2 200	1 987	2 026	+1,9%	2 050	+1,2%
Produit taxe habitation résidences secondaires	41	42	43	-	44	-
Produit taxe foncière non bâti	14	14	14	-	14	-
Total	10 695	10 825	11 152	+3%	11 330	+1,5%

2. Une stabilité des reversements métropolitains

Grenoble-Alpes Métropole reverse annuellement deux dotations fiscales à la commune (fiscalité indirecte) pour un montant stable de **7,2 M€** :

- Attribution de Compensation (AC)
- Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

L'Attribution de Compensation (AC) constitue le principal flux financier entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique et leurs communes membres. Elle représente, de manière simplifiée, la différence entre la fiscalité économique (ancienne taxe professionnelle) et les charges transférées par les communes. Son montant évolue en fonction des transferts de compétences.

Pour la commune elle représente un montant de 6,972 M€. A ce jour il n'y a pas de transferts de compétences envisagés, elle devrait donc être stable en 2025 et les années suivantes. En cas de transferts de compétences potentiels, la commune veillerait à assurer une stricte neutralité budgétaire. Seule une modification des transferts de compétences pourrait influencer sur l'AC.

La DSC, ayant pour objectif la péréquation au sein des intercommunalités afin de lutter contre la fracture territoriale, repose sur le principe de solidarité. La commune reçoit 405 k€, un montant fixe depuis 2008.

Enfin, il est important de rappeler que **le territoire métropolitain est contributaire au Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)**, fonds de péréquation horizontale à l'échelle nationale consistant, sur la base d'indicateurs de richesse, à prélever des ressources dans certains territoires pour les verser à d'autres. **Il est déduit de l'AC.**

Une délibération de la Métropole fixe chaque année la répartition de l'effort entre la Métro et les communes membres. **A ce jour rien n'indique que cette contribution serait amenée à évoluer à savoir environ 100 k€ par an pour la commune d'Eybens (97 k€ en 2024).**

3. Une certaine contraction des autres taxes locales

Au niveau communal il existe en complément de la fiscalité locale des taxes encaissées par la commune (fiscalité indirecte) représentant autour de **664 k€ en 2025** (contre 660 k€ estimés pour le CFU 2024). Pour mémoire, le ROB 2024 affichait une estimation de 850 k€ sur ces mêmes recettes.

- **Taxe sur les pylônes électrique** : cette taxe est cadrée par les textes et le montant encaissé varie peu chaque année. A périmètre constant, nous projetons sur la période 2024-2026 un montant moyen d'environ 17K€/an.
- **Taxe sur l'électricité** : cette taxe est cadrée par les textes et le montant encaissé varie théoriquement peu chaque année. En 2023, un rattrapage avait généré un surplus de recette, portant le produit de la TIPCE à 220 k€. En 2024, le montant sans rattrapage s'est élevé à 177 k€. 180 k€ sont prévus en 2025.
- **Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** : cette taxe est due sur les supports publicitaires présents sur le territoire. Afin de protéger le tissu des petits commerçants, artisans, professions libérales et PME / PMI la commune a poursuivi une exonération sur les petites enseignes. Le nouveau règlement défini par la Métropole implique la disparition de grands affichages, diminuant la production de cette taxe. En 2024, 116 k€ ont été perçus. 115 k€ sont prévus en 2025.
- **Taxe additionnelle sur les droits de mutation** : cette taxe correspond à une partie des frais payés dans le cadre d'une acquisition immobilière (1,20 % du prix d'achat). Le montant encaissé par la commune varie donc en fonction du dynamisme du marché immobilier. Le renchérissement du crédit bancaire a impacté son montant sur l'année 2023 avec une baisse de 24% passant de 606K€ en 2022 à 460K€. En moyenne depuis 2020, la commune perçoit 500 k€ par an. Néanmoins, la contraction générale des ventes immobilières en 2024 devait réduire cette recette à 350 k€. En 2025, le même montant est inscrit au budget avec une approche prudentielle.

Suivi encaissement DMTO (en K€)	2022	2023	2024
1 ^{er} semestre	270	249	250
2 ^{ème} semestre	336	212	100
Total	606	461	350

4. Un maintien des mesures de compensation publique

En complément de la fiscalité locale il existe trois autres mesures impactant le budget de la commune en réduction des produits :

- **Le dispositif de lissage de la valeur locative des locaux commerciaux :**

En 2017 les services fiscaux ont modifié le mode de calcul de la valeur locative des locaux commerciaux. Des communes ont été gagnantes financièrement et d'autres non. Pour compenser ce changement il a été mis en place un dispositif de lissage étalant sur 10 ans les pertes et les gains. Avec ce nouveau mode de calcul la commune a perdu environ 180 K€ de recettes fiscales. Nous perdrons donc jusqu'en 2027 entre 15K€ et 20K€ de recette par an.

- **Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) :**

Le FNGIR est une recette pour la commune qualifiée de fiscalité transférée. Il a été créé afin de compenser pour chaque commune et chaque intercommunalité les conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle. **Le montant est fixe et il s'élève pour la commune à 85 K€ / an.**

- **La contribution aux redressements des finances publiques (CRFP) :**

La CRFP mise en place pour notamment permettre à l'état de respecter ses engagements européens se traduit par la baisse des dotations de l'état aux collectivités territoriales.

Avant cette réforme l'Etat versait à la commune environ 1 M€ de dotation globale de fonctionnement (DGF) par an.

A l'issue de cette réforme, la commune (comme près de 290 autres communes en France) **verse 185 K€ par an à l'Etat** dans le cadre de cette réforme. Ce montant défini en 2014 est fixe et aucune clause de revoyure est prévue à ce jour.

5. Une constance des produits de services et des loyers en hausse

Hors fiscalité, les recettes d'exploitation de la commune sont les suivantes :

- **Le produit de la tarification** : ce produit varie en fonction de l'utilisation des services municipaux et du quotient familial (QF) des utilisateurs. En se basant sur les moyennes perçues sur 2023-2024 et du travail effectué depuis 2022, nous prévoyons une stabilité à 1,3 M€ par an ;
- **Les subventions reçues** : près de 80% du financement provient des accords conclus entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère (CAF), notamment dans le cadre des services d'accueil de la petite enfance et périscolaires. Nous maintenons un montant d'1,4 M€ par an dans nos projections pour la période 2025-2026 ;
- **Les loyers perçus** : en hausse modérée indexée sur l'inflation depuis plusieurs années, ce poste devrait augmenter significativement avec la révision du loyer annuel négociée auprès de la gendarmerie nationale, qui passe de 470 k€ en 2024 à 628 k€ en 2025 afin notamment de compenser l'écart constaté sur les exercices antérieurs avec le loyer

que la Ville paye elle-même pour ce même bien. Le montant total des loyers est estimé à 833 k€ ;

- **Des remboursements divers** : ces revenus correspondent principalement aux remboursements liés à la rémunération du personnel (assurance, indemnités journalières, etc.).

6. Recettes des cessions

Nous prévoyons deux cessions de nos biens rue des Arraults pour un total de 415 k€ : la maison principale pour 370 K€ et l'ancienne "grange" dépendance transformée en logement pour 45 K€.

Initialement intégrée en recettes dans le PPI 2024-2025, la cession à la société Pluralis de deux logements (situés 10 rue Etienne de la Boétie) et le versement d'une indemnité de résiliation des baux à construction emportant des terrains d'assiette de l'ex ZAC des Ruires par la même société Pluralis, ne se sont pas concrétisées du fait de l'existence d'un recours contentieux au tribunal administratif. La somme correspondante estimée à 2,945 M€ a été exclue du plan de financement global, à des fins prudentielles.

B. Des dépenses de fonctionnement rationalisées afin de pallier l'inflation exogène de la masse salariale

Au moment de la rédaction de ce rapport, le Parlement n'a toujours pas adopté de loi de finances relative au budget de l'Etat, ni de loi de financement de la Sécurité Sociale pour l'exercice 2025. Aussi, une forte incertitude demeure sur la nature et l'ampleur des mesures qui impacteront les dépenses de fonctionnement de la Ville.

Considérant que les orientations concernant les collectivités territoriales présentées par le gouvernement de l'ancien Premier ministre Michel Barnier dans les PLF et PLFSS seront probablement intégrées à la nouvelle mouture des budgets de l'Etat et de la Sécurité Sociale, les dépenses de fonctionnement de la Ville ont été estimées en conséquence.

La principale mesure anticipée (décision relevant d'un décret ministériel et non de la loi de finances) est celle d'une augmentation du taux de cotisation à la CNRACL de 12 % sur 4 ans, soit 3 % chaque année entre 2025 et 2028. Elle frappe ainsi le volume des cotisations patronales relatives aux fonctionnaires titulaires rattachés aux budgets de la Ville et du CCAS. Par jeu de vases communicants, la subvention de la Ville au CCAS doit ainsi être significativement augmentée.

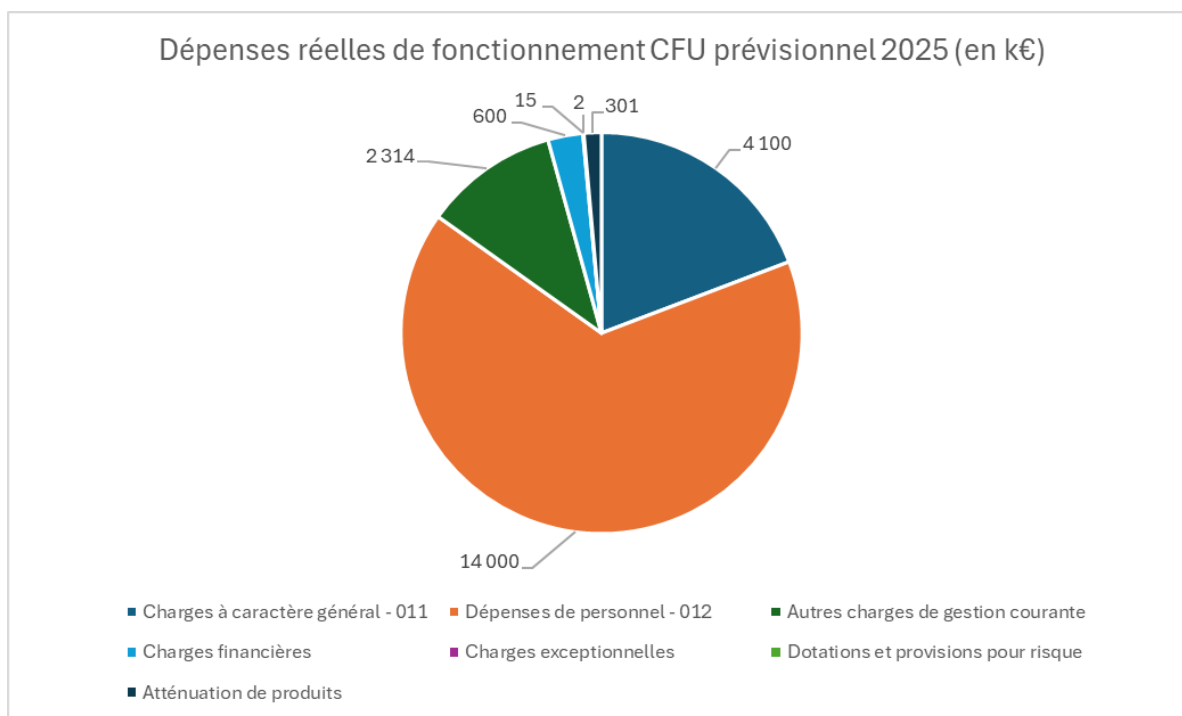
Afin d'absorber cette hausse exogène et non prévue au ROB 2024 dans la prospective 2024-2026, l'équipe municipale a décidé d'intensifier sa politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le fil des actions déjà engagées et en adéquation avec la culture de bonne gestion, désormais ancrée dans les pratiques administratives.

Cette maîtrise des dépenses s'articule autour de 3 axes principaux :

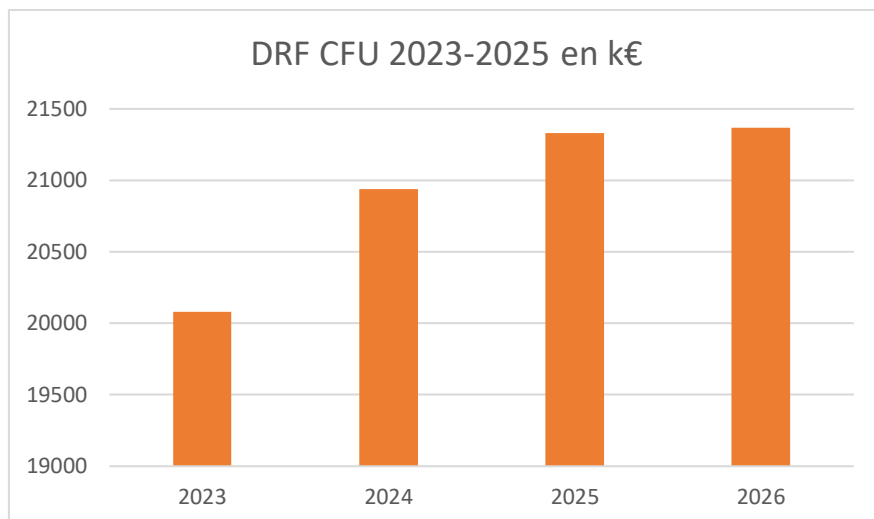
- Réduire les dépenses courantes en capitalisant sur les bénéfices de la politique de sobriété énergétique, et sur une revue attentive des besoins exprimés par les services lors que la campagne budgétaire,
- Stabiliser la masse salariale avec pour corollaire la nécessité de réduire les effectifs en ne remplaçant pas systématiquement les départs,
- Maintenir l'enveloppe de subventions aux associations dans le souci de ne pas détériorer le tissu social communal.

Au global, **les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'établir aux alentours de 21,3 M€ en 2025**, représentant ainsi une augmentation de 1,8 % par rapport au CFU prévisionnel 2024. **Les dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette) sont estimées à 20,7 M€ en 2025** contre 20,5 M€ au CFU prévisionnel 2024, soit + 1%.

Les dépenses de gestion courante sont composées de la manière suivante :



Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues ainsi sur la période 2024-2026 :



1. Des charges générales (011) optimisées et rationalisées

Après un exercice 2023 fortement marqué par les effets de l'inflation, qui se sont traduits par une révision à la hausse de l'ensemble des dépenses externes, l'exercice 2024 s'est nettement distingué par une baisse relative des niveaux de prix de l'énergie, et a bénéficié des effets de la politique de transition énergétique - pleinement déployée au cours de l'année. Parallèlement, la mutualisation des achats et les efforts réalisés par les services au cours des dernières années permettent une gestion responsable des budgets, avec un pilotage optimisé des dépenses pour garantir une meilleure adéquation entre les processus budgétaires et les besoins réels.

En 2025, ces investissements et actions vertueuses génèrent les économies structurelles attendues. Une synthèse du plan de sobriété énergétique et proposée ci-après.

Les mesures clés de ce plan de sobriété énergétique comprennent :

- Renouvellement de l'éclairage public par le déploiement des luminaires LED sur l'ensemble des points lumineux (1 346 points lumineux remplacés à ce stade en 2024, avec un objectif final de 1 630 fin 2025) ;
- Extinction nocturne de l'éclairage public (à l'exception du quartier des Ruires) ;
- Respect des températures réglementaires dans les différents bâtiments et un temps de chauffe correspondant aux usages réels ont contribué à la réduction des consommations de chauffage

Ces décisions ont permis sur l'année 2024 diminuer encore davantage la consommation des fluides en comparaison à 2023. Le bilan annuel de l'ALEC, présenté en avril 2025, permettra de déterminer le volume exact des baisses de consommation, et les effets des variations des prix de l'énergie.

Concernant le seul domaine de l'éclairage public, l'estimatif fourni par les services à ce jour est tel que :

- La consommation serait passée de 401 000 KWh en 2023 à 280 000 KWh en 2024, soit une baisse d'environ 30 % sur l'année.
- Le prix s'établirait à 17,85 cts € / KWh en 2024 contre 22,5 en 2023.

Soit 40 k€ économisés sur ce poste. Au global, il s'agit en 2024 de plus de 200 k€ d'économies (175 k€ sur l'électricité).

Evolution des dépenses de fluides	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Electricité	326 078	317 343	434 483	499 494	324 933	331 450
Gaz	95 324	128 159	159 906	153 679	159 888	129 500
Eau et assainissement	112 779	86 796	102 900	99 305	82 973	92 000
Chauffage urbain	17 020	17 952	28 420	39 546	30 994	35 000
Carburants	35 183	33 516	39 939	43 430	39 980	40 000
Fuel	21 059	15 901	27 422	23 316	8 534	2 000
Bois	2 906	9 535	9 800	23 751	30 000	40 000
Total	610 349	609 202	802 870	882 521	677 301	669 950
Evolution en k€	-	-1 147	193 668	79 651	-205 220	-7 351
Evolution en %	-	-0,19%	31,79%	9,92%	-23,25%	-1,09%

Par ailleurs, l'intégralité des dépenses de services a été passée en revue afin de tenir un objectif de 4,1 M€. Cette rationalisation du « train de vie » municipal et les efforts consécutifs ont été déclinés de façon transversale dans un esprit de responsabilité et de culture commune. Néanmoins, il importe d'insister sur le fait qu'aucune des missions de service public ou des obligations réglementaires et sécuritaires ne sont mises en péril par ce réajustement qui tient davantage de la frugalité que de la coupe budgétaire.

L'évolution des charges générales pour 2024/2026 s'établi en prévision de la manière suivante :

En K€	2023	2024	2025	2026
Charges générales	4 165	4 100	4 100	4 100

2. Des dépenses de personnel (012) fortement impactées par la hausse des cotisations CNRACL

En 2025, les dépenses relatives au personnel représenteront environ 66% des dépenses réelles de fonctionnement, pour un volume total estimé à **14 M€**. **Le CFU prévisionnel 2025 prévoit une augmentation des charges de personnel d'environ +1,5 % par rapport au CFU 2024.**

En K€	2023	2024	2025	2026
Montant	13 056	13 785	14 000	14 050
Ratio Dépenses personnel/DRF	64,9 %	65,8 %	65,7 %	65,7 %

En anticipation de l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL sur 2025-2028 ainsi qu'à l'URSSAF, et des diverses mesures gouvernementales révisant les indices et les grilles, la collectivité s'est engagée dans un processus de stabilisation de la masse salariale nécessitant de réduire ses effectifs sur 2025 - 2028. Cette révision stratégique en profondeur s'applique à

réorienter l'organisation des services et la politique salariale globale de la Ville en tant qu'employeur public. L'objectif est d'interroger la taille critique des services pour répondre au niveau de service lui-même questionné.

L'enjeu est de limiter structurellement l'évolution des dépenses de personnel, en prenant en compte les variables suivantes :

- Le mécanisme du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- Les évolutions règlementaires décidées par l'État (hausse du point d'indice, primes ; nouveau régime indemnitaire de la PM...);
- Une revalorisation indemnitaire à définir au travers d'une négociation salariale locale.

La collectivité entend donc poursuivre la maîtrise de ses dépenses de personnel tout en préservant la qualité des services municipaux et améliorant les conditions de vie au travail.

Des mesures externes à la collectivité ont été décidées par l'État, **pour un montant total 2025 de 218 k€**, comprenant :

- **L'augmentation de la cotisation patronale de la CNRACL de 3 points** soit environ 149 k€ pour l'année 2025 ;
- **L'augmentation de la cotisation à l'URSSAF de 1 point soit environ 49 k€ pour l'année 2025** (rétablissement du taux initial à la suite de la baisse en 2024 en compensation de l'augmentation de 1 point de la CNRACL) ;
- **L'évolution de la prévoyance de 21 k€ soit environ + 36% pour l'année 2025** (mise en œuvre du nouveau contrat groupe du cdg38 à la suite de l'évolution réglementation qui impose aux collectivités des bases de cotisation incluant l'ensemble des primes et la fusion des garanties incapacité/invalidité en formule de base) ;

Des mesures internes prises par la collectivité comprenant :

- **Une négociation sur la revalorisation des indemnités des agents**, non arrêtée à ce stade, pour un montant maximal de 20 k€, en cohérence avec l'engagement pris par la majorité municipale.
- **Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)**, qui représente l'évolution mécanique des carrières du personnel (avancement de grade et d'échelon, promotion interne, réussite aux concours, etc.). Le GVT constaté en 2024 est de 2,1 % reflétant une bonne maîtrise de la masse salariale.

L'objectif d'évolution de la masse salariale est d'arriver à sanctuariser une enveloppe quasi-constante autour de 14 M€ en 2026, et ce en dépit de la poursuite de l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL (+ 3 points).

3. Un maintien des subventions versées aux associations, une hausse de la dotation au CCAS

Ce poste regroupe les principales dépenses suivantes pour 2,3 M€ par an sur la période 2024-2026 :

- Les subventions versées aux associations dont le CLC ;
- La subvention versée au CCAS ;
- Les indemnités des élus ;
- Divers versements et participations à des organismes publics.

Chap. 65 - Participations, indemnités et subventions	
<i>Subvention au CCAS</i>	<i>1 100 000</i>
<i>Subvention au CLC</i>	<i>586 000</i>
<i>Elus (indemnités, cotisations, formation et frais)</i>	<i>168 200</i>
<i>Subventions associations sportives</i>	<i>162 500</i>
<i>Subvention au COS</i>	<i>84 000</i>
<i>Subvention au SIFFEP</i>	<i>54 000</i>
<i>Subventions VACF (appels à projet)</i>	<i>49 500</i>
<i>Subvention Saules</i>	<i>38 570</i>
<i>Autres subventions (DAC, SCO, PRE, JEU)</i>	<i>33 800</i>
<i>Participation démoüstification (CD38)</i>	<i>17 000</i>
<i>Subventions VACF aux associations</i>	<i>11 000</i>
<i>Subvention SYRLISAG</i>	<i>5 000</i>
<i>ANV - créances irrécouvrables et éteintes</i>	<i>4 000</i>
<i>Autres</i>	<i>60</i>
TOTAL	2 313 630

La commune exprime son engagement à maintenir son soutien au monde associatif en préservant l'enveloppe des subventions aux associations. Les subventions de fonctionnement aux associations seront adaptées en fonction de leurs besoins et des disponibilités dont elles disposent.

Bien que cette enveloppe 2025 demeure stable, le montant attribué au monde associatif augmente de manière indirecte.

En effet, la commune assume la prise en charge de l'augmentation du coût des équipements municipaux mis à disposition des associations, incluant notamment les dépenses liées à l'énergie, le renouvellement du matériel qui leur est alloué.

Afin de tenir compte de l'impact de l'augmentation de la masse salariale précédemment décrite, le montant des subventions et participations accordées au CLC et au CCAS est prévu en augmentation. La subvention au CCAS passe ainsi de 1 030 k€ en 2024 à 1 100 k€ en 2025, et celle du CLC de 574 k€ à 586 k€.

Les détails du budget CCAS seront présentés et discutés au sein de son conseil d'administration.

A noter que la participation au SIFFEP reste stable vis-à-vis de son montant en 2024, soit 54 k€.

4. Des charges financières réévaluées à la hausse du fait de la nécessité d'un emprunt plus important en 2025

Les charges financières regroupent les intérêts de la dette. Ces charges représentent les coûts financiers liés aux emprunts contractés par la commune.

La maîtrise de ces charges est un enjeu important dans la gestion budgétaire, car elle permet de limiter l'impact financier de l'endettement sur les finances de la commune et notamment son épargne brute.

En 2024, les charges financières constatées sont plus élevées que ce qui avait été annoncé au ROB 2024, en raison du choix de recourir à des échéances trimestrielles en lieu et place d'échéances annuelles, lesquelles ont un coût supérieur à la prévision à ce qui avait été estimé.

Alors que nous entrons dans une nouvelle année et que la banque centrale européenne a annoncé poursuivre son cycle de baisse des taux d'intérêt directeurs, les signes d'évolution des taux pour les emprunts de long terme annoncent un environnement moins pénalisant au financement des collectivités locales. Le taux du livret A géré par la Caisse des Dépôt va être abaissé à 2,4 % au 1^{er} février 2025.

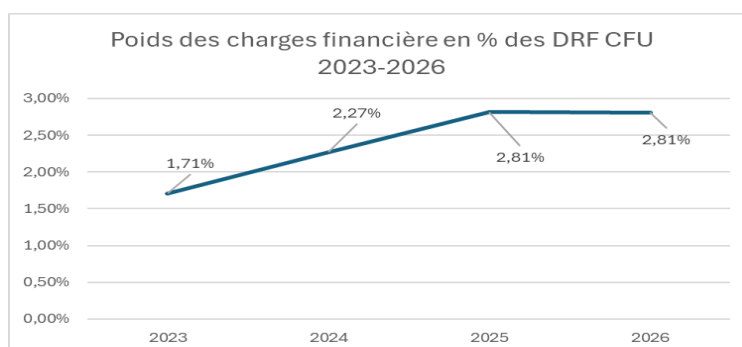
Néanmoins, comme cela sera explicité dans la section dédiée à l'investissement, l'absence d'un important produit (cession à la société Pluralis de deux logements et versement d'une indemnité de résiliation des baux à construction par la même société Pluralis) contraint la collectivité à souscrire à un volume d'emprunt supérieur à ce qui avait été prévu dans le ROB 2024. Une première échéance en intérêts, aux termes du scénario d'emprunt explicité plus haut, est prévue dès 2025.

Le chapitre des charges financières devrait ainsi s'élever autour 600 k€ en 2025.

En K€	2023	2024	2025	2026	Total
Intérêts prévisionnels de la dette	345	475	600	600	2020

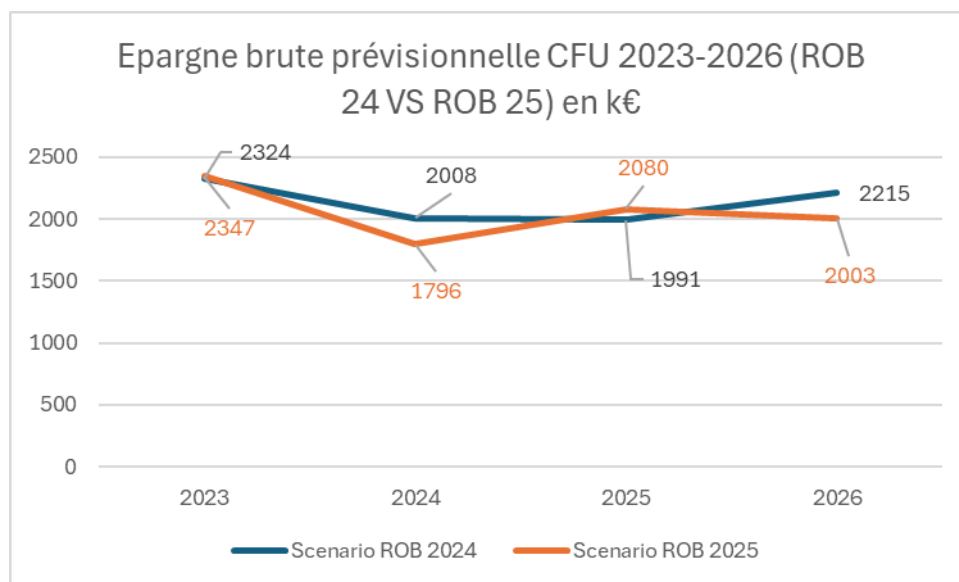
En 2024, dans sa stratégie d'optimisation des charges financières, la commune a adhéré à l'Agence France Locale, la banque des collectivités, afin de pouvoir lors des consultations bancaires obtenir les meilleures conditions de taux.

Le poids des charges d'intérêts dans les DRF augmente mécaniquement sur 2023-2026 :



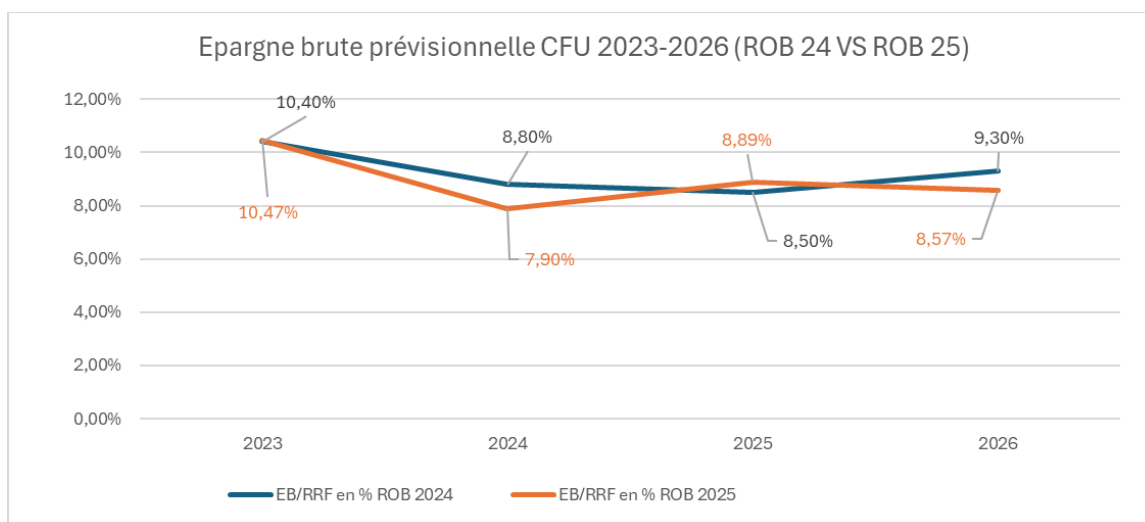
En conclusion : une épargne brute sanctuarisée en dépit d'un contexte défavorable

La perspective budgétaire adaptée au contexte mouvant vise principalement à préserver une capacité d'autofinancement adéquate, permettant de réduire la dépendance à l'emprunt. Le plan pluriannuel d'investissement est adapté en conséquence.



Pour l'année 2024, le ROB 2024 prévoyait une épargne brute à 2 M€. L'épargne brute prévisionnelle constatée sera autour de 1,8 M€.

Second indicateur, le taux d'épargne brute ramené aux recettes réelles de fonctionnement, en baisse, demeure autour du seuil recommandé des 10% des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2024-2026



III. Les orientations budgétaires d'investissement 2024 - 2026

Les objectifs inhérents à une programmation pluriannuelle de l'investissement (PPI) sont d'assurer que la collectivité dispose des ressources humaines et financières nécessaires pour concrétiser les projets d'investissement prévus sur une période déterminée.

Elle vise également à planifier ces projets dans le temps, facilitant ainsi l'organisation des moyens à déployer, tout en contribuant à orienter les discussions budgétaires et à fournir des perspectives à long terme à l'assemblée délibérante.

Afin d'assurer une reddition de comptes, une transparence et une sincérité budgétaire, le montant de la PPI présenté dans ce ROB 2025 s'attache à embrasser toutes les dépenses réalisées en 2024, ainsi que les dépenses prévisionnelles liées aux projets déjà engagés ou envisagés d'ici la fin du mandat (2025-2026), de même que leur mode de financement.

Naturellement, certains montants peuvent être amenés à évoluer en fonction de l'exécution des projets, de la passation des marchés, ou de repositionnements de nos partenaires publics.

Par ailleurs, il est rappelé que les chiffres présentés s'appuient sur une logique de « CFU à CFU ». Si les chiffres 2024 sont presque stabilisés au moment de la rédaction de ce rapport, ceux de 2025 constituent une projection anticipée des réalisations au 31/12/2025.

Le budget primitif qui sera proposé à l'assemblée délibérante en mars 2025 prochain n'aura pas exactement la même physionomie, en raison d'écritures techniques destinées à remplir l'obligation d'équilibre budgétaire comptable strict. Ce dernier implique un fonds de roulement budgétaire ramené à 0. Le volume d'investissement budgétaire sera ainsi augmenté sans que les crédits aient vocation à être consommés.

Notre PPI répond aux ambitions que nous nous sommes fixés pour ce mandat :

- **Poursuivre la rénovation des groupes scolaires pour renforcer l'égalité des chances et le confort d'usages de tous ;**
- **Continuer à mettre à niveau nos équipements sportifs vieillissants pour conforter notre tissu associatif et ses bénévoles ;**
- **Améliorer les espaces publics et assurer la tranquillité publique ;**
- **Favoriser la transition écologique et la préservation de l'environnement ;**
- **Améliorer la qualité du service public en adaptant les équipements municipaux ;**
- **Mettre à niveau les services numériques.**

Dans la déclinaison du plan de mandat, nous souhaitons préparer la ville de demain. Une ville dynamique, écologique, durable et solidaire qui se développe et se modernise pour garantir le niveau et la qualité de service nécessaire aux besoins des eybinoises et eybinois. Cette politique, ambitieuse mais responsable, implique des investissements conséquents.

Résultat du bilan de mi-mandat et à la faveur de la transition à la nomenclature comptable M57, la programmation pluriannuelle de l'investissement communal a fait l'objet d'une

refonte intégrale en 2024. Ce travail a abouti notamment à la réévaluation à la hausse du volume global des dépenses (22,6 M€ sur 2023-2026) et à la création de 6 programmes gérés en autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) sur une temporalité pluriannuelle (2024-2026).

Si la gestion en AP/CP offre une certaine souplesse, notamment en matière de lissage automatique des crédits non-consommés sur l'exercice N-1, il est de bon aloi de les réviser marginalement à l'occasion du vote du budget, afin d'intégrer :

- Les éventuelles évolutions de coûts liés aux prestataires, aux aléas, ou au contexte financier et monétaire ;
- De potentiels nouveaux projets et/ou l'abandon de certaines opérations et achats pour des raisons techniques ou budgétaires ;
- Certaines modifications à vocation purement comptable.

De même, en ce qui concerne les dépenses ne relevant pas de programmes en AP/CP, il importe de dresser un état des lieux exhaustif et précis des dépenses d'ores et déjà engagées sur l'exercice 2024, et des besoins exprimés par les services en 2025. Le constat des restes à réaliser (RAR), absents du précédent budget en raison de la transition à la maquette budgétaire M57 et permettant la consommation des crédits antérieurement ouverts, constitue la première étape de cette évaluation.

La dégradation significative de l'environnement financier de la commune, impacté par le contexte économique et politique national ainsi que par la perte d'une recette importante (cession à la société Pluralis de deux logements et versement d'une indemnité de résiliation de baux à construction par la même société Pluralis), a conduit à une réduction de ses capacités d'autofinancement. Par ailleurs, la diminution du Fonds Vert et la réorientation stratégique de l'action des collectivités pourvoyeuses de subsides comme le Département ou la Métropole rendent plus incertain l'aboutissement de requêtes de subventions.

Dans le souci de prévenir un recours excessif à l'emprunt, qui obèrerait la santé financière de la commune à long terme, il est proposé à l'assemblée délibérante de réduire le volume d'investissement relatif aux opérations courantes, afin de focaliser les capacités à agir sur les projets déjà lancés et sur la maintenance indispensable pour répondre aux impératifs réglementaires et sécuritaires.

Les dépenses d'investissement sont ici présentées en deux parties. Elles englobent les dépenses liées d'une part au remboursement du capital des emprunts contractés et d'autre part les dépenses d'équipements.

1. Le remboursement prévisionnel du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette pour la période 2024 -2026 était prévu à hauteur de 5,8 M€ dans l'hypothèse d'un emprunt d'équilibre à 300 k€ en 2025. Afin de pallier l'absence probable d'une recette importante évoquée ci-avant prévue dans la PPI, la collectivité est contrainte de mobiliser ce levier dans une plus grande proportion, soit à hauteur de 3,5 M€.

Les nouvelles annuités en capital prévues en 2025 et 2026 portent le remboursement à une estimation de 6,3 M€.

Pour information le chiffre de 2 M€ annoncé au ROB 2024 concernant l'exercice 2024 a été revu à la hausse en raison d'annuités payées à la fin de l'exercice 2023, mais non rattachée in fine à cet exercice.

En K€	2024	2025	2026	Total
Remboursement prévisionnel du capital d'emprunt	2 115	2 185	2 000	6 300

2. Les dépenses d'équipement prévisionnelles

Ces dépenses d'équipement impactent la valeur du patrimoine communal ou contribuent à son enrichissement. Elles concernent l'acquisition de biens matériels et immatériels, l'achat de matériels durables, la construction ou l'aménagement de bâtiments, les travaux d'infrastructure, l'acquisition de terrains, les frais de recherche et développement, les logiciels, ainsi que l'achat de titres de participation ou d'autres titres immobilisés.

Comme précisé en préambule, la PPI a fait l'objet d'une révision substantielle destinée à ajuster le volume de dépenses aux capacités financières. L'enveloppe dédiée aux opérations courantes de maintenance et de renouvellement des équipements municipaux a notamment été significativement réduite.

Par ailleurs, de nouveaux projets ont été intégrés au PPI initial, dont notamment l'extension de la vidéoprotection et l'armement de la police municipale, lequel implique l'évolution du local à des fins de sécurisation.

Cette PPI prévoit 16,3 M€ sur la période 2024-2026 dont 6,5 M€ pour l'année 2025. Il convient de signaler que 337 k€ de restes à réaliser (RAR) reportés impacteront également la trésorerie et le budget de l'exercice 2025.

En K€	2024 (réalisé)	2025	2026	Total
Volume global d'investissement	7 506	6 500	1 971	15 977
RAR de l'exercice N-1	-	337	-	337
Total	7 506	6 837	1 971	16 314

En 2024, la commune a réalisé 7,5 M€ de dépenses d'équipement contre 9,8 M€ inscrits au budget, soit un taux de réalisation de 77%.

A. L'enveloppe « projet »

Cette enveloppe projet est répartie en trois thématiques d'intervention :

- La transition énergétique ;

- La transition de l'espace public ;
- La construction et la modernisation d'équipements municipaux.

Nous détaillons ci-après pour chaque thématique d'intervention les programmes d'investissement d'envergure prévus.

1. Les projets de la transition énergétique

Cette thématique est composée de 3 programmes d'investissements d'envergure :

- La rénovation énergétique du secteur Bourg (géré en AP/CP) ;
- La rénovation énergétique de la salle polyvalente Dojo (géré en AP/CP) ;
- La modernisation de l'éclairage public.

Il est prévu 8,8 M€ sur la période 2024-2026 dont 4,8 M€ pour l'année 2025.

Programme 1 : Rénovation énergétique du secteur Le BOURG

Engagée en 2020, l'opération globale de rénovation du centre-bourg répond à un double objectif de transition à une énergie plus verte et au coût moins fluctuant - la biomasse – et à l'impératif de modernisation d'équipements vieillissants, et notamment le groupe scolaire du Bourg. Erigée en priorité du mandat, l'amélioration des conditions d'apprentissage des jeunes eybinoises et eybinois continue de structurer l'action de l'équipe municipale en place.

Les travaux sont multiples et concernent la salle des fêtes, l'école élémentaire (dernier bâtiment en fonctionnement disposant d'une chaudière fioul), l'école maternelle et la piscine.

L'opération se décline en 4 sous-projets mis en cohérence par un raccordement commun à la nouvelle chaufferie :

- une rénovation complète de l'école élémentaire et du restaurant scolaire incluant la rénovation énergétique du bâtiment ;
- une rénovation de la salle des fêtes, incluant sa rénovation énergétique ;
- une rénovation partielle de l'école maternelle ;
- La création d'un réseau de chaleur avec une chaufferie au bois énergie, desservant l'école élémentaire et l'ensemble composé de la salle des fêtes et de la piscine.

L'année 2023 a débuté par la signature du marché public global de performance en Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) avec le groupement GBR Sud Est. Elle s'est poursuivie par le démarrage des études de conception du projet (avant-projet sommaire, autorisations administratives, avant-projet définitif). L'ensemble des services impactés par le projet a été impliqué afin de prendre en compte leurs besoins spécifiques. Ainsi, pour exemple, le service Education a été sollicité dans le cadre du nouvel aménagement du restaurant scolaire et l'équipe enseignante de l'école élémentaire a pu faire entendre ses remarques concernant les aspects fonctionnels des nouveaux espaces créés.

Les travaux ont débuté **le 2 janvier 2024** sous la houlette du mandataire de la Ville, la Société Publique Locale OSER, et se sont exécutés sans difficulté majeure en adéquation avec la programmation du prestataire :

- La salle des fêtes rénovée a été réceptionnée le 26/07/2024. Les modifications de la structure du bâtiment ont pour objectif de réduire la consommation énergétique de 40 %, et de raccorder la chaufferie biomasse.
- Les travaux sur l'école maternelle ont été réceptionnés le 25/10/2024. Les modifications à la structure du bâtiment ont pour objectif de réduire de 20% la consommation énergétique, et de mettre le groupe scolaire en conformité avec les normes de sécurité incendie et d'accessibilité aux PMR.
- La chaufferie biomasse est en fonctionnement depuis début novembre 2024 (2 chaudières bois d'une puissance de 300 kW) mais des aménagements au niveau de ses abords ne sont pas encore terminés.
- La rénovation de l'école élémentaire a connu une première phase qui doit se prolonger jusqu'en août 2025.

Certains coûts ont été révisés à la hausse en cours d'opération, à l'image de la salle des fêtes (+ 160 k€), ce qui porte l'ensemble du programme à 7,2 M€ contre 7 M€ initialement prévus. Par ailleurs, des agencements de chantier ont entraînés un lissage des crédits non consommés en 2024 sur l'exercice 2025.

En 2025, le montant proposé au budget est de 3,6 M€.

Echéancier prévisionnel du programme révisé au 31/12/2024

En K€	2024 (réalisé)	2025 (CP*)	2026 (CP*)	Total
Ecole élémentaire	1 354	3 330	200	4 884
Chaufferie bois	806	94	-	900
Salle des fêtes	860	-	-	860
Ecole maternelle	365	85	-	450
Mobilier restauration scolaire	-	65	-	65
Accompagnement	2	10	-	12
Total	3 387	3 584	200	7171

*Crédits de paiement

Programme 2 : Rénovation énergétique de la salle polyvalente Dojo

La rénovation énergétique du Dojo constitue un enjeu fort de l'année 2025. La mise en service de l'équipement restauré, attendue par les acteurs associatifs concernés, conduira en effet à la réaffectation de la salle des fêtes à sa vocation primaire, aujourd'hui partiellement mise à disposition pour des activités sportives et la restauration scolaire du Bourg.

Retardée pour des raisons techniques et urbanistiques, l'amorce des travaux a eu lieu au dernier trimestre de l'exercice 2024. Il a fallu en effet notamment prendre en compte :

- Des contraintes urbanistiques liées aux aléas crue inondation non anticipées par le mandataire, avec pour incidence de réhausser le bâtiment au niveau de sa partie existante de +68 cm.
- L'accroissement de l'enveloppe prévisionnelle de 5% toutes dépenses confondues, à la suite de la phase de consultation des entreprises. Le plan de financement a été réhaussé d'environ 180 k€.

Néanmoins, la livraison est toujours prévue durant la période estivale 2025.

Au total, l'ensemble du programme s'élève à 1,7 M€, dont 1,2 M€ proposé au budget 2025.

Echéancier prévisionnel du programme révisé au 31/12/2024

En K€	2024 (réalisé)	2025 (CP)	2026 (CP)	Total
Dépenses prévisionnelles	475	1 194	0	1 669

Programme 3 : Modernisation de l'éclairage Public

L'optimisation de l'éclairage public est une priorité d'action de l'équipe municipale, qui poursuit un double objectif de sobriété environnementale et financière, mais également d'amélioration du quotidien des Eybinois.

La commune a approuvé le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui repose sur une charte d'engagement. Cette charte permet de décliner, à l'échelle de chaque territoire communal, une feuille de route de modernisation de l'éclairage public cohérente avec les objectifs métropolitains. Alors que la charte adossée au SDAL prévoit un engagement sur le long terme (2035), la ville a ainsi fait le choix d'investir plutôt sur le court terme (2025). En faisant porter son effort sur une période courte, la commune respectera à la fois ses engagements et de pouvoir réaliser d'importantes économies d'énergie (-78% estimées / consommation 2019).

Ce plan lumière, commencé en 2021 et s'achevant en 2025, permettra de faire passer 1630 points lumineux en basse consommation, lequel se traduira par une économie estimée à 80 % en comparaison à 2019. Au 31/12/2024, une chute de 68.5 % des dépenses afférentes a d'ores et déjà été observée, soit une économie d'environ 100 k€.

En 2024, 279 points lumineux ont été remplacés, portant à 1346 leur nombre total depuis 2020.

2025 est la dernière année du programme de modernisation de l'éclairage public, avec un objectif de 300 points lumineux changés (objectif final de 1630 LED sur 2020-2025). Le montant proposé au BP est identique à celui inscrit au PPI en 2024, soit 60 k€.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024 (réalisé)	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	178	60	-	238

2. Transition espace public

Cette thématique est composée de 7 programmes d'investissements d'envergure :

- Aménagements de transition des espaces publics
- Foncier
- Participation des travaux de la Métropole de Grenoble
- Aménagement des espaces publics du quartier Bel Air
- Cimetière
- Espace public le Val
- Quartier des Coulmes

Il est prévu 3,2 M€ sur la période 2024-2026 dont 768 k€ (hors RAR) pour l'année 2025.

Programme 1 : Transition espace public

Différentes interventions sur l'espace public communal avaient été prévues au budget 2024, principalement à des fins de transition écologique, mais également d'inclusion sociale et d'amélioration des voiries. Si certains de ces projets – à l'image de l'aménagement du parking au-dessus de la piscine - ont pu être menés à bien en 2024 et se concluent en 2025, l'exécutif communal propose d'en reporter une partie à l'exercice 2026 et à la prochaine mandature dans un souci de rationalisation des dépenses d'investissement.

Aménagements des parkings au-dessus de la piscine

Ce projet, qui affecte le parking au-dessus de la piscine et permet la désimperméabilisation de 870 m² sur les 2350 m² (places de stationnement, élargissement des espaces verts bordant les arbres), a notamment bénéficié d'une subvention de l'agence de l'eau qui sera versée en 2025. Les crédits à approuver en 2025 ont vocation à permettre de finaliser l'opération.

Aménagements des places Fontenelle et Terray

Résultant d'une étude de faisabilité concertée menée sur 2023 en lien avec la Métropole pour désimperméabiliser et végétaliser ces places, les études de maîtrise d'œuvre ont été gelées en 2024 en anticipation des difficultés budgétaires de la commune. Il est proposé de reporter au prochain mandat.

Aménagement paysager des abords de l'espace nature de l'avenue Echirolles

Ce projet a permis la transformation des abords de cet espace par un aménagement paysager permettant de planter de nouveaux arbres aux abords de la ferme urbaine. Il s'est conclu en 2024, et n'implique pas de nouveaux crédits en 2025.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024 (réalisé)	2025	2026	Total
Aménagements parkings dessus piscine	290	8	-	298
Réaménagement places Fontenelle et Terray	0	0	0	0
Transformation voirie	106	36	20	162

Aménagement parking et abords avenue Echirolles	93	-	-	93
Désimperméabilisation et végétalisation	-	15	40	55
Total dépenses prévisionnelles	489	59	60	608

Programme 2 : Foncier

Plusieurs portages de fonciers par l’Etablissement public foncier local du Dauphiné (EPFLD) ont été ajustés et prorogés en 2024. Ils se poursuivent en 2025 au rythme des conventions signées avec la collectivité, lesquelles prévoient notamment l’intervention de l’EPFL sur une temporalité longue en contrepartie d’un remboursement anticipé du déficit prévisionnel des opérations ciblées par la Ville.

Opération du Val

L’opération du Val s’inscrit dans le prolongement de l’écoquartier et intégrait jusqu’alors le jardin des courges. A l’occasion d’une succession, la parcelle attenante est intégrée au périmètre de la convention d’opération dont la durée est également prolongée. L’objet est une programmation mixte intégrant un équipement public en lien avec l’école et des logements. En 2024, cette opération n’a fait l’objet d’aucun mandatement, et ne sera probablement pas mise en œuvre en 2025 en raison de diverses difficultés liées au bâti concerné. Néanmoins, les crédits sont inscrits à titre provisionnel.

Opération Gève

La convention d’opération de Gève englobe des terrains mutables de part et d’autre de l’avenue Jean Jaurès au droit de la place de Gève. Elle est en totale articulation avec l’opération du Val. Pour acter une évolution du programme et proroger la durée, une nouvelle convention de portage a été signée en 2024 pour une durée de 5 ans. Le programme consiste en l’ouverture d’un square entre Gève et le Val et en une opération de logements à destination des publics fragiles du côté Gève.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024 (réalisé)	2025	2026	Total
Opération Gève	305	300	300	905
Opération Val	0	87	87	174
Total dépenses prévisionnelles	305	387	387	1 079

Programme 3 : Participation aux travaux de la Métropole

Les fonds de concours

Le transfert de la compétence voirie en 2015 à la Métropole a instauré une participation des communes au financement des projets de voirie et d’aménagement des espaces publics.

Pour améliorer les projets, la commune peut décider d’enfouir les réseaux, d’utiliser des matériaux plus qualitatifs au regard de l’usage souhaité ou d’agrandir les espaces de trottoir

ou de places, ce qui implique pour chaque projet une convention financière avec la Métropole. Avenue d'Echirolles, rue Stendhal, rue Le Corbusier, voici quelques exemples issus de la convention cadre. La Métropole se charge qui plus est des travaux qui relèvent de sa compétence.

La contribution totale de la commune est définie au fil de la réalisation des études pré-opérationnelles. Lors de la présentation du ROB précédent le vote du BP 2024, pas moins de 709 k€ avaient été budgétés (236 k€/an sur 2024-2026). En 2024, la Métropole a appelé 105 k€ en cours d'année, puis 90 k€ à la toute fin de l'année, qui impactent de facto l'exercice 2025. Le montant proposé en 2025 prend en compte ce report.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024 (réalisé)	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	105	227	177	509

Programme 4 : Aménagement des espaces public Bel Air

La création de l'ensemble de logements et d'un parking public en lieu et place de l'ancien stade Bel Air s'accompagne d'une réhabilitation des espaces publics du cœur d'îlot entre le gymnase, l'école, le CLC, le stationnement public étant repositionné dans le cadre de l'opération en entrée de cette dernière.

L'objectif de ce projet est de créer un espace répondant aux enjeux piétons entre les rues Piot et Victor Hugo, les accès à l'école et au gymnase et créer ainsi un véritable lieu de sociabilité et de rencontre.

Les travaux se sont déroulés à partir de février 2024 et se sont conclus en fin d'année, impliquant une inscription de 27 k€ en restes à réaliser.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024 (réalisé)	2025 (RAR)	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	404	27	-	431

Programme 5 : Espace public le Val

L'opération a été reconcentrée sur la finition des aménagements dans la cour d'école élémentaire afin de répondre aux problématiques d'usages et d'accessibilité pour tous, l'école accueillant une classe adaptée.

La suite de l'opération sera mise en réflexion dans le cadre de la prochaine mandature 2026-2032.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	0	45	0	45

Programme 6 : Cimetières

Les besoins créés par l'évolution démographique, ont justifié le lancement d'une étude avec assistance à maîtrise d'ouvrage en 2023. Il s'agit, pour répondre aux besoins des familles, de procéder à l'aménagement du secteur disponible dans le cimetière III et d'intégrer à moyen terme le réaménagement des cimetières I et II. En effet, la ville a engagé en parallèle un programme de reprise des concessions non renouvelées par les familles dans les 3 cimetières.

Les travaux du cimetière III effectués en 2024 ont été destinés à l'aménagement paysager de l'espace disponible, composé de trois zones : accueil, columbariums et cavurnes, et concessions. Par ailleurs, des actions de désimperméabilisation et de végétalisation des parties minéralisées, ont été menées, ainsi que la reprise et l'installation de zone de tri des déchets, l'installation et le remplacement de 2 bornes fontaines, la plantation d'arbres.

En 2025, ces travaux s'achèveront avec l'apurement de modiques restes à réaliser et la finalisation de certaines actions.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024 (réalisé)	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	280	14	15	309

Programme 7 : Parc des Coulmes

Ce projet ayant fait l'objet d'une concertation s'articule avec le plan canopée de la Métropole dont le périmètre comprend ainsi la place de Gève, l'allée du Gerbier et la place des Coulmes.

Il s'agit ici de mettre en œuvre pour partie les éléments ressortis de la concertation sur le parc de Coulmes : toilettes publique, espace de liberté pour chien, structure d'escalade dans l'aire de jeux. En complément, le réaménagement de la place des Coulmes par la métropole nécessite une action complémentaire de la ville sur le mobilier urbain et les plantations basses.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024 (réalisé)	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	140	36	50	226

3. Nouveaux équipements bâtis

Cette thématique est composée de 5 programmes d'investissements d'envergure :

- Rénovation et entretien de la piscine
- Maison de santé
- Construction d'un nouveau local municipal
- Extension de la vidéoprotection
- Armement de la police municipale

Il est prévu 1,1 M€ sur la période 2024-2026. Pour l'année 2025, 338 k€ (hors RAR) sont prévus.

Programme 1 : Rénovation et entretien de la piscine

En 2024, divers travaux de maintenance adaptative ont été réalisés sur la piscine municipale (pompes, reprise de carrelage, remplacement d'une station de dosage, etc.).

Il est proposé en 2025 d'inscrire 100 k€ pour permettre à l'équipement de continuer d'assurer ses fonctions.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	134	100	100	334

Programme 2 : Construction de la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP)

La création d'une Maison de Santé pluriprofessionnelle, vise à répondre à la diminution du nombre de professionnels de santé et aux besoins de notre territoire en matière de santé, en permettant la mise en place d'un espace collaboratif où différents professionnels (médecins généralistes, des infirmiers, des kinésithérapeutes, des psychologues et d'autres professionnels de la santé) pourront travailler de concert afin d'assurer une prise en charge globale et efficace des habitants de notre territoire.

Ce projet faisait partie des réflexions de l'équipe municipale lors du précédent mandat, est devenu un axe important du plan de mandat 2020/2026 et reflète l'engagement et la vision à long terme en faveur de la santé et du bien-être des habitants de notre territoire.

L'explicitation du projet municipal a permis fin 2020 la rencontre avec un collectif de professionnels de santé. 2021, fût l'année de mise en convergence des projets, et 2022, avec l'accompagnement pris en charge par la commune du cabinet Stane, celle de la concrétisation du projet de santé validé par l'Agence régionale de santé.

Fin 2022 et 2023 ont été consacrés à la finalisation des hypothèses « immobilières », au sein desquelles le choix de la mobilisation par la commune de l'ex-Maison des associations s'est révélé déterminant, les professionnels de santé validant l'option d'une MSP dans laquelle ils seraient locataires.

L'étude de faisabilité confiée à Isère aménagement a validé définitivement le projet de réhabilitation et extension de l'ex-MDA qui a été confiée dans le cadre d'une concession de travaux et de gestion valant autorisation d'occupation du domaine public.

Cette concession sur ces 25 ans mobilisera un financement total prévisionnel de 1,7 M€. En 2024, les travaux engagés ont permis d'amorcer la rénovation de la toiture, qui se poursuit en 2025. Il est proposé de réinscrire les crédits prévus au ROB 2024.

Echéancier prévisionnel du programme*

En K€	2024 (réalisé)	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	150	89	71	310

**Montant susceptible d'évoluer à partir de 2026 en raison de potentiels travaux de structure supplémentaires*

Programme 3 : Construction du nouveau local technique municipal

Les services techniques municipaux sont installés sur trois sites : avenue d'Echirolles (ateliers, bâtiments, garage), ZA des Condamines (Espaces verts) et rue des Grands Champs (Propreté urbaine), ce site étant loué 40K€ / an.

Si les locaux des unités « garage, bâtiments et ateliers » ont été rénovés et sont actuellement opérationnels, il n'en est pas de même pour les deux autres unités dont les locaux anciens sont inadaptés, vétustes et inefficaces sur le plan énergétique.

Aussi et afin de doter ces professionnels d'un outil adapté à leurs besoins, un projet de requalification du site des Condamines a été décidé avec comme objectif de regrouper les deux unités (« propreté urbaine » et « manutention et espaces verts »).

Ce projet a été engagé en 2021 par le rachat d'une parcelle de terrain rue Chopin à l'Etablissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFLD) support du parc à matériaux.

L'année 2023 a été consacrée à la réalisation du parc à matériaux et à l'acquisition de bien immobilier contigu, dit « Cupani ». Le parc à matériaux a été finalisé et réceptionné, avec, notamment, une nouvelle aire de lavage pour la balayeuse.

En 2024, ce bâtiment a fait l'objet de travaux pour un montant de 216 000€ TTC. Les 3 anciens appartements ont été transformés en trois zones distinctes : vestiaires/douches/sanitaires - restauration/salle de repos - administrative (bureaux + salle de réunion). En 2025, seules les dernières factures à traiter arrivées après la clôture de l'exercice 2024 seront prises en charge, notamment afin de déplacer le portail et de reprendre la clôture d'entrée sur site.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024 (réalisé)	2025 (RAR 2024)	Total
Dépenses prévisionnelles	216	48	264

Programme 4 : Extension de la vidéo protection

Au cours de ce mandat, la municipalité a entrepris une démarche visant à étendre la vidéoprotection à l'ensemble de son territoire. En sus des équipements déjà fonctionnels, il est prévu de poser 78 caméras supplémentaire sur 2025-2027.

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de la Délinquance, une instance partenariale chargée de définir et de piloter la stratégie territoriale de prévention et de tranquillité publique, la ville aspire à accélérer le déploiement de la vidéoprotection. L'objectif est de faire de cette technologie un outil, un support pour garantir la tranquillité des habitants d'Eybens.

Fort de son partenariat avec la Gendarmerie, Eybens a pris des mesures significatives pour répondre à cet enjeu, partagé par divers partenaires institutionnels. La municipalité a ainsi

sollicité l'expertise d'un cabinet spécialisé. Cet accompagnement vise à réaliser un diagnostic approfondi et une analyse technique, facilitant ainsi l'élaboration d'un plan de déploiement pluriannuel.

La programmation pluriannuelle d'investissement traduit non seulement la volonté politique de la municipalité, mais aussi les résultats issus de ce travail de diagnostic approfondi. Enfin, la ville s'est engagée à s'inscrire sur la plateforme de cartographie métropolitaine de la vidéoprotection, dans le but de faciliter les enquêtes et les réquisitions des forces de l'ordre.

En 2024, 32 k€ ont été engagés sur cette opération, qui se poursuivra principalement en 2025 – 2026. Les montants prévisionnels intègrent le marché passé avec le prestataire.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	32	110	50	192

Programme 5 : Armement de la police municipale

Au second semestre de l'année 2024, le conseil municipal a décidé de procéder à l'armement de la police municipale. Ce choix nécessite d'équiper les policiers et d'aménager la Maison du Parc en salle d'armes sécurisée. Les dépenses prévisionnelles sont établies tel que ci-après :

- 35 k€ pour l'aménagement du local (mur antibalistique, armoire sécurisée, etc.) ;
- 4 k€ pour l'acquisition proprement dite des pistolets.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2025	Total
Dépenses prévisionnelles	39	39

B. L'enveloppe « courant »

En parallèle de l'enveloppe projet, une enveloppe "courant" annuelle est prévue pour 1,4 M€ sur la période 2025-2026. Les dépenses récurrentes concernent les travaux de maintien et d'amélioration du patrimoine de la commune, le remplacement du matériel nécessaire au travail, le développement des outils numériques ainsi que tous les aménagements des espaces extérieurs.

Le montant de cette enveloppe avait été ajustée lors du ROB 2024 passant de 1,5 M€ à 1,46 M€. Eu égard aux réalisations de l'année 2024, et à la nécessité de rationaliser les dépenses d'investissement afin de les faire correspondre aux capacités budgétaires de la collectivité, il est proposé d'inscrire 575 k€ au BP 2025. En 2026, le volume reste modéré mais se rapproche du réalisé 2024 (931 k€) afin de rétablir progressivement un rythme « normal » d'investissement dédié à l'entretien du patrimoine de la Ville.

En K€	2025	2026	Total
ROB 2023	1 500	1 500	3 000

ROB 2024	1 463	1 314	2 777
ROB 2025	575	861	1 436

Ainsi, l'enveloppe courant représente 2,3 M€ sur la période 2024-2026 réparti par thématique suivantes :

En K€	2024	2025	2026	Total
Entretien et modernisation du patrimoine bâti	416	246	482	1 144
Renouvellement et modernisation des moyens généraux	386	184	260	830
Aménagements, travaux des espaces publics et espaces verts	86	106	79	271
Divers	43	39	40	122
Total	931	575	861	2 367

1. Entretien et Modernisation du patrimoine bâti

Un programme structuré en 4 opérations d'intervention :

- **Structurant** : il s'agit de travaux qui concernent l'état général du bâtiment (sa toiture, ses façades, ses menuiseries, son système de chauffage, d'alimentation en eau, ses sols ses murs intérieurs...), ainsi que les travaux d'amélioration de l'utilisation des équipements. L'ensemble de ces travaux permettent de garantir la pérennité dans le temps du bâtiment
- **Réglementaire** : il s'agit de travaux concernant la réglementation des ERP et ERT
- **Sécuritaire** : il s'agit de travaux concernant la sécurité des bâtiments (gestion des accès intérieurs et extérieurs, des interventions sur des parties des bâtiments évitant tout risque dangereux pour l'utilisateur (état d'un sol, d'une clôture...))
- **Accessibilité** : il s'agit de travaux nécessaires dans le cadre de la mise en conformité accessibilité des bâtiments (Agenda d'accessibilité programmé, Ad'ap)

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024 (réalisé)	2025	2026	Total
Opération structurant	324	100	329	753
Opération réglementaire	43	21	86	150
Opération sécurité	45	112	42	199
Opération accessibilité	4	13	25	42
Total	416	246	482	1 144

2. Renouvellement et Modernisation des moyens généraux

Pour cette thématique de l'enveloppe courant, deux programmes d'intervention sont mis en évidence. D'abord, un 1^{er} programme d'investissement sur le renouvellement des équipements structuré autour de 5 opérations :

- **Matériel technique**

- **Matériel spécialisé**
- **Mobilier interne**
- **Electroménager**
- **Signalétique et affichage**

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024 (réalisé)	2025	2026	Total
Opération matériel technique	250	15	110	374
Opération matériel spécialisé	68	3	50	121
Opération mobilier interne	44	25	50	95
Opération signalétique et affichage	6	15	30	36
Opération électroménager	19	21	20	39
Total	386	84	260	665

Ensuite, un 2^{ème} programme d'investissement sur la modernisation du système d'information autour de 2 opérations :

- **Acquisition logiciel**
- **Renouvellement matériel informatique**

En K€	2024 (réalisé)	2025	2026	Total
Opération acquisition logiciel	102	75	70	247
Opération matériel informatique	36	25	30	91
Total	138	100	100	338

3. Aménagement, travaux espaces publics et espaces verts

Cette 3^{ème} thématique de l'enveloppe courant est matérialisée par un programme d'investissement autour de 4 opérations d'intervention :

- **Jeux et mobiliers extérieurs** : Cette opération comprend le renouvellement de jeux vieillissant ainsi que l'acquisition et la pose de mobilier d'assises afin d'améliorer le confort d'usage le long des cheminements principaux, notamment dans le cadre du travail réalisé avec les aînés.
- **Aménagement espaces publics** : Cette opération correspond à des petits travaux d'investissement sur les espaces publics afin de garantir la sécurité et la pérennité de ces espaces.
- **Plan arbres** : La ville plante annuellement de nouveaux arbres en complémentarité avec la Métropole. Elle offre également aux habitants demandeurs des arbres à planter chez eux afin développer collectivement le patrimoine arboré sur la commune.
- **Espaces verts** : Cette opération est complémentaire du programme arbres. Elle comprend la réalisation de diagnostic du patrimoine arboré ainsi que sa valorisation dans la base de données.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Opération jeux et mobilier urbain	78	26	24	128
Opération aménagement espace public	63	65	20	148
Opération arbres	26	10	20	56
Opération espaces verts	15	5	15	35
Total	183	106	79	368

4. Divers

Cette dernière thématique de l'enveloppe courant concerne toutes les autres dépenses telles que les annonces légales. On y retrouve notamment la participation à l'Agence France Locale pendant 3 années pour 106K€.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Participation Agence France Locale	36	35	35	106
Divers	6	4	5	15
Total	43	39	40	122

C. Synthèse de la PPI et besoin de financement

Ce sont ainsi **16 M€ de dépenses d'équipement prévus sur la période 2024 - 2026 dont 6,8 M€ (RAR inclus) inscrits en 2025 :**

- **74 % consacrés aux projets de la transition énergétique**
- **11 % consacrés aux projets de la transition de l'espace public**
- **5 % consacrés aux projets de constructions de nouveaux équipements bâti**
- **9 % consacrés aux investissements courants**

L'ensemble des besoins de financement des investissements s'établit ainsi :

Besoin financement en K€	2024	2025	2026	Total
Remboursement prévisionnel du capital d'emprunt	2 115	2 185	2 000	6 300
Dépenses équipement PPI	7 506	6 837	1 971	16 314
Total	9 621	9 022	3 971	22 614

3. Les sources de financement de l'investissement

A. L'autofinancement

Sur la base des orientations posées pour la section de fonctionnement, l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) qui mesure la capacité d'autofinancement est projetée ainsi :

En K€	2024	2025	2026	Total
-------	------	------	------	-------

Epargne brute prévisionnelle	1 795	2 080	2 003	5 878
------------------------------	-------	-------	-------	--------------

B. Le Fonds de Compensation de TVA

L'Etat rembourse les collectivités de la part de TVA payée par les collectivités sur leurs investissements.

Il convient de souligner que ces recettes ont été particulièrement révisée à la baisse en raison :

- En 2024, d'une erreur de projection imputable à la collectivité (comptabilisation de l'acquisition d'un terrain non frappée de TVA) qui a ramené à 295 k€ une recette prévisionnelle de 724 k€ ;
- En 2025, du probable rabaissement du taux appliqué aux dépenses dans le calcul du FCTVA, qui passerait de 16,404 % à 14,85 %.
- En 2026, la finalisation de plusieurs projets d'envergure, entraînant leur admission à l'inventaire du patrimoine communal, devrait permettre de percevoir une recette importante.

En K€	2024 (perçu)	2025	2026	Total
FCTVA prévisionnel	295	900	1 200	2 395

C. Les subventions d'investissement

Pour certains projets de la PPI ou investissement de maintenance, des financements extérieurs sont systématiquement recherchés :

- La Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) de l'Etat ;
- La Dotation Territoriale (DT) et les dispositifs « Bonus » du Département de l'Isère ;
- Le Fonds Verts de l'Etat ;
- Le fonds chaleur auprès de l'ADEME ;
- Les aides spécifiques de l'Agence de l'eau et autres structures, fédérations...
- Les fonds de concours Métropolitain ;
- Les aides des fonds européens (FEDER notamment).

Dans le PFL 2025, de fortes diminutions des crédits de paiements dédiés aux subventions de l'Etat ont été annoncées, notamment en ce qui concerne la DSIL et le Fonds Vert. Par ailleurs, les projets déjà en cours ne peuvent pas, sauf exception, faire l'objet de requêtes. Aussi, la Ville a privilégié la sollicitation de ses autres financeurs dans sa stratégie 2025.

A ce jour, voici la liste des dossiers d'aides entre ceux notifiés et ceux déposés en attente d'instruction dont les sommes indicatives :

En K€	Statut du dossier	Financier Dispositif	Montant indicatif aide	Echéancier indicatif appels de fonds		
				2024	2025	2026
Programme Le bourg						
<i>Ecole Elémentaire</i>	Notifié	Département / DT	425	225	200	-
<i>Ecole Elémentaire</i>	<i>En attente</i>	FEDER	320**		256**	64

Salle des fêtes	Notifié	Département / DT	185	39	146	-
Chaufferie	Notifié	ADEME / Fonds Chaleur	249	-	249	-
Programme Le Bourg	Notifié	Etat/Fonds Vert	653*	-	653*	-
Chaufferie	Notifié	Département/contrat chaleur renouvelable	50	-	50	-
	Notifié	FNCCR	34	-	34	-
Programme Dojo	Notifié	Département / DT	251	45	206	
	Notifié	Département/ Bonus rénovation énergétique	100	-	100	-
Programme Eclairage public	Notifié	Métropole/Fonds transition	60	-	60	-
	Notifié	Etat/Fonds Vert	66*	-	66*	-
Désimperméabilisation Espace Bel Air	Notifié	Agence de l'eau	128	-	128	-
Extension de la Vidéoprotection	En attente	Région	150**	-	-	150
Court tennis	Notifié	Région	7	7	-	-
Solde DSIL Le VAL	Notifié	Etat / DSIL	39	-	39	-

Total recettes notifiées et certaines**	2 246	316	1 931	214
---	-------	-----	-------	-----

*Ces montants ont été attribués au second semestre de l'année 2024 au titre du Fonds Vert. Néanmoins, en l'absence de budget, l'Etat n'est pas en mesure de donner un échéancier précis pour le versement de ces subsides. Les demandes de versement ont été envoyées à la fin de l'année 2024.

**Ces demandes de subventions – FEDER et AURA – sont en cours de dépôt et interviendront au S1 2025.

L'évaluation du besoin de financement net

Dans la continuité du ROB 2024, le besoin de financement brut s'élève donc à environ 23 M€ :

Besoin financement prévisionnel en K€	2024 (réalisé)	2025	2026	Total
Remboursement du capital d'emprunt	2 115	2 185	2 000*	6 300
Dépenses équipement de la PPI	7 506	6 500	1 971*	15 977
RAR de l'année N-1 reportés	-	337	-*	337
Total	9 621	9 022	3 971	22 614

*A affiner en fonction des emprunts contractualisés en 2025 et des orientations au BP 2026

Les moyens mobilisables sont estimés à près de 16M€ :

Moyens mobilisables prévisionnels en K€	2024 (réalisé)	2025	2026	Total
Epargne brute budgétaire	1 795	2 080	2 003	5 878
FCTVA	295	900	1 200	2 395
Subventions totales	316	1 931	564*	2 811
Ponction fonds de roulement > 1,5M€	-	715	-	715
Total	2 406	5 626	3 767	11 799

*A affiner en fonction des réponses du FEDER et de la Région

Le besoin de financement prévisionnel net s'établi par conséquent à 10 815 M€ et la collectivité devra recourir à l'emprunt pour couvrir ce besoin. La stratégie et la répartition prévisionnelle du recours à l'emprunt est décrit ci-après.

D. La mobilisation des nouveaux emprunts

La commune pilotera sa trésorerie de manière optimisée en veillant à conserver un fonds de roulement à 30 jours de charges réelles de fonctionnement soit 1,5 M€.

Le montant total d'emprunt à souscrire (3,5 M€) en 2025 est revu à la hausse en comparaison au ROB 2024, notamment du fait de l'absence de la recette liée au contentieux de l'affaire Pluralis.

En k€	2024	2025	2026	Total
Montant prévisionnel des emprunts à souscrire	7 315	3 500	0	10 815

4. La situation de l'endettement au 1^{er} janvier 2024 et évolution de la dette

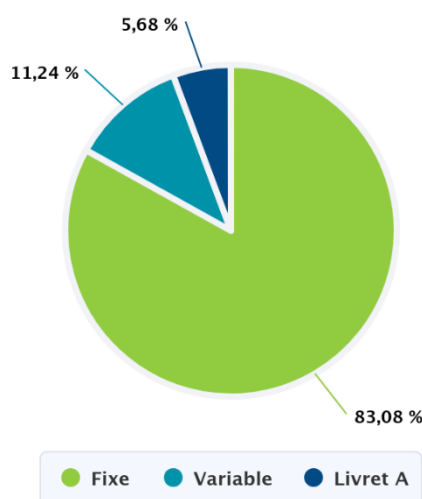
Avec le recours à l'emprunt nouveau évalué à environ 3,5 M€, le stock de dette sera, fin 2026, équivalent à celui de la fin du mandat précédent soit environ 16,6 M€.

A. La dette propre de la Ville

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû (CRD) de la dette antérieure s'établissait à 11,7 M€. Le remboursement en capital opéré en 2024 est arrêté à 2,115 M€. Par ailleurs, la collectivité a souscrit deux nouveaux emprunts de 5 M€ et 2,315 M€ auprès de l'Agence France Locale. Pour mémoire, la Ville est entrée au capital de cet établissement en 2024.

En intégrant ce montant d'encaissement nouveau, le CRD au 31/12/2024 s'établi à **17,2 M€**.

L'ensemble de la dette est constitué de la manière suivante :

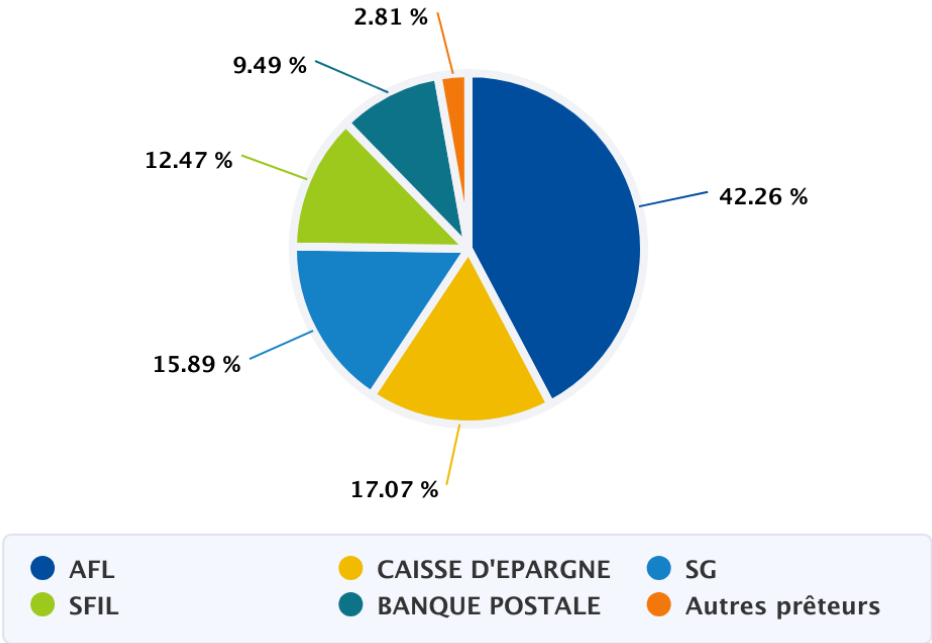


En 2025, la commune détiendra 22 lignes d'encours orienté à 83 % à taux fixe et 17 % à taux variables (EURIBOR 3 mois, 12 mois et TAM). La ville ne détenant plus d'emprunts à taux structurés, l'ensemble de la dette est classé 1-A dans la grille de classification Gissler, ce qui correspond au niveau de risque le plus faible.

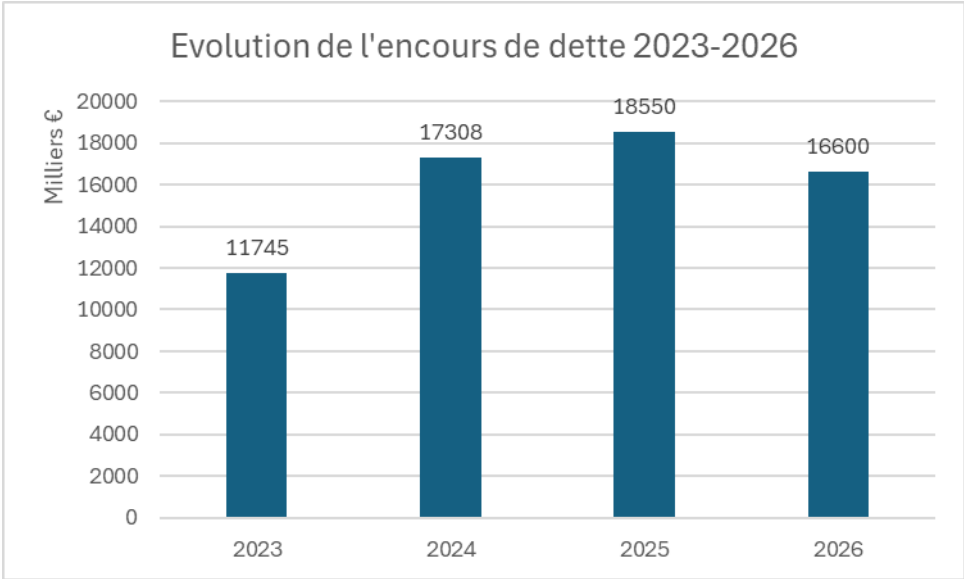
Le taux moyen payé est estimé à 3,18 % en 2025 contre 2,98 % constaté en 2024. La hausse faciale de ce taux moyen est liée à la poursuite de l'augmentation des taux d'intérêt résultant de la politique monétaire restrictive de la Banque Centrale Européenne, destinée à juguler l'inflation en 2024. Les 7,315 M€ souscrits en 2024 ont ainsi naturellement été contractualisés

à un taux plus élevé. En 2025, du fait de l'assouplissement des taux directeurs de la BCE, ces taux devraient se caractériser par une tendance à la stabilisation voire à la baisse.

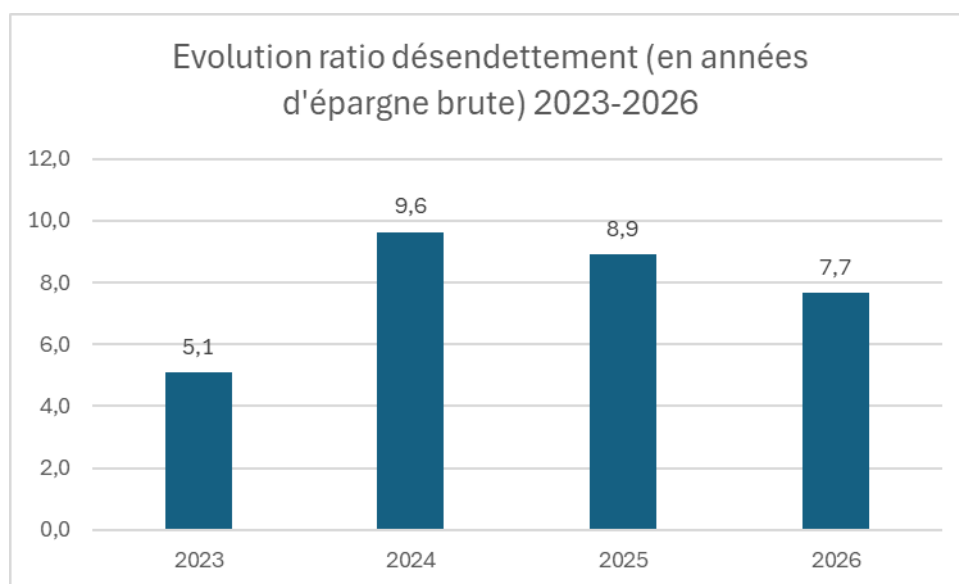
L'encours est réparti de manière équilibrée entre 7 prêteurs dont les dominants sont l'AFL pour 42,26%, la Caisse d'Epargne à 17,07% suivi de la Société Générale à 15,89% puis la Société de Financement Local à 12,47% et la Banque Postale à 9,49%.



En intégrant les emprunts nouveaux (2025-2026) à souscrire, l'encours de dette évoluera ainsi :



La capacité de désendettement (CRD /épargne brute) exprimée en année demeure dans des niveaux acceptables, notamment en fin de mandat.



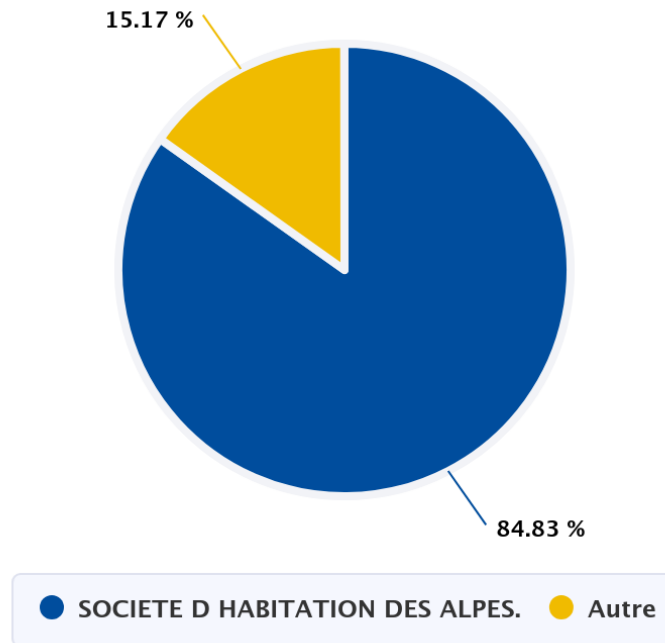
Enfin, le taux d'endettement (CRD/RRF) s'établi à 69% fin 2026, en conformité avec l'impératif que nous nous sommes fixés (<70%) et inférieur à celui de 2019 (74%).

B. La dette garantie de la Ville

La ville d'Eybens reste garante des contrats signés avec les bailleurs sociaux à une date antérieure au transfert de cette compétence à la Métropole de Grenoble.

Au 01/01/2025, l'encours garanti est de 4,2 M€, l'annuité garantie représente 0,232 M€ pour 19 produits bancaires et 6 bénéficiaires. Le principal bénéficiaire est la Société d'habitation des Alpes pour 84 % de l'encours garanti. Le principal prêteur concerné est la SFIL (85%).

La répartition de l'encours garanti par famille de bénéficiaires est la suivante :



IV. Conclusion

Il est coutume de dire que gouverner, c'est prévoir.

Cet adage semble justifier à lui seul l'importance du débat d'orientation budgétaire, qui doit permettre aux représentants des Eybinoises et Eybinois de débattre avec clarté des grands enjeux budgétaires de notre commune. Cette tâche s'avère complexe dans un contexte où à l'échelon national l'instabilité politique règne et où les crises se succèdent sans toutefois se ressembler. Dans la dernière décennie, notre collectivité a été successivement frappée par la mise en place de la contribution aux redressements des finances publiques, faisant perdre plus d'un million d'euros à la commune, par la crise Covid ayant paralysé tant l'action publique que les acteurs économiques et associatifs, puis par une explosion des prix de l'énergie à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, suivie par une inflation prolongée touchant aussi bien nos charges de fonctionnement que d'investissement, et enfin par ce nouvel effort budgétaire que l'État impose aux collectivités.

Nous prenons tous conscience que ces différentes crises ne sont plus conjoncturelles, mais qu'elles structurent bel et bien notre société. Face à cela, notre devoir est de répondre à l'impérieuse nécessité de garantir un budget durable, tout en assurant aux Eybinois un service public territorial accessible et de qualité. Nous sommes convaincus qu'un budget communal austéritaire pourrait fragiliser le tissu social, tant les collectivités sont source de résilience pour faire face aux crises et à leurs causes. Nous ne pouvons plus le nier, l'instabilité de notre pays est largement due aux crises écologiques, sociales et démocratiques qui menacent la cohésion même de notre société.

Notre choix est de conduire à son terme le projet de mandat ambitieux que nous nous étions fixés pour répondre à ces défis.

Nous poursuivons donc notre engagement en faveur de la sobriété énergétique en achevant la rénovation de l'école élémentaire du Bourg, qui viendra clôturer la rénovation des équipements de ce secteur, et aussi le plan école débuté durant le précédent mandat. Ces nouvelles écoles, plus confortables, permettent aux élèves, enseignants et agents de travailler sereinement à l'éducation de la future génération, tout en contribuant à préserver les conditions d'habitabilité de notre planète.

C'est ce même défi qui nous a poussés à rénover notre éclairage public avec l'aide de la Métropole. Ce chantier, qui sera terminé en 2025, nous a déjà permis de préserver 200 000 euros.

Nous rénoverons également notre dojo, qui deviendra plus spacieux, facilitant les moments de convivialité. Bien plus qu'un bienfait accessoire, cette convivialité est bien un engagement majeur de notre commune, qui doit répondre sur le terrain à la polarisation de notre société, alimentée notamment par les réseaux sociaux, mettant à mal notre démocratie. C'est ce qui nous pousse à investir l'espace public en le rendant plus agréable et accessible à tous.

Nous n'ignorons pas non plus le rôle majeur qu'ont les agents communaux et du CCAS pour permettre la cohésion des citoyens en organisant des festivités, aidant les associations, les informant, accueillant les citoyens de tous les âges dans nos équipements, proposant des activités culturelles et sportives, nettoyant les espaces publics, mais aussi en assurant la tranquillité de tous en agissant tant en prévenant les incivilités qu'en les sanctionnant. C'est ce qui nous a poussés à amplifier le plan de déploiement de la vidéoprotection en cette fin de mandat, mais aussi à armer notre police municipale pour protéger nos agents. Chaque agent public est un plus dans la vie d'une collectivité.

Nous maîtriserons donc notre budget de fonctionnement tout en préservant des services de qualité.

Même lorsque la situation financière des collectivités est tendue, nous devons pourtant prendre en compte les nouvelles problématiques qui se posent à nous, notamment sur le champ social. C'est pourquoi nous avons décidé de rénover et de mettre à disposition notre ancienne maison des associations au collectif de professionnels de santé afin de le transformer en maison de santé pluriprofessionnelle pour répondre notamment au manque de médecins sur notre territoire.

Ces différents projets ont un coût que nous avons pu assumer sans augmenter les impôts, grâce à une gestion raisonnée mais ambitieuse du budget communal. Ces projets ont certes dû être en partie financés grâce à l'emprunt, mais notre taux d'endettement devrait être en 2026 sera quasi équivalent à celui de 2019.

Si gouverner, c'est prévoir les risques, nous pouvons espérer que la commune d'Eybens aura aussi l'opportunité de finalement de céder les logements à Pluralis et percevoir l'indemnité de résiliation des baux à construction par le même bailleur social Pluralis. Cette opération, qui s'élèverait à près de 3 millions d'euros, permettrait à la ville de se dispenser d'emprunter cette

somme et de verser un million d'euros d'intérêts. Cet espoir étant prudent, nous n'avons pas pris en compte cette somme dans le rapport d'orientation budgétaire.

Dans une période où les interminables discussions sur le budget de l'État et de la sécurité sociale laissent tout le pays dans l'expectative, ce rapport budgétaire se veut apporter toute la lumière sur la situation financière de la commune en proposant une feuille de route conciliant ambitions et prudence. Conscients tant de l'importance de préserver le service public d'aujourd'hui que celui de demain, le budget 2025 ne pourra pas faire l'impasse sur la maîtrise du budget. Nous regrettons que la politique d'austérité, causée par des dépenses incontrôlées de l'État et des vagues successives de suppression de recettes fiscales, menace de rejaillir sur le budget des collectivités. Dans une période où l'échelon local semble encore bénéficier de la confiance des citoyens, nous regrettons que le levier fiscal national n'ait pas été davantage mobilisé sur les individus et les entreprises générant des superprofits, pour préserver les services publics. Si gouverner, c'est prévoir, nous ne pourrions pas répondre à chaque crise en réduisant les budgets de l'État et des collectivités, faute de quoi nous ne ferons qu'affaiblir notre capacité à résister aux crises qui suivront.